

---

238<sup>e</sup> Lettre.

Il se rendra à l'assemblée du lendemain

Paris, mercredi 8 avril 1646.

Oui-dà, Mademoiselle, je m'en souviens bien de l'assemblée de demain chez vous pour les filles qui vont au Mans; et c'est pour cela que j'ai envoyé prier M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas auquel, comme aux dames officières, j'avais fait espérer que vous les iriez voir demain pour dispenser le détail de leur charité; et j'ai mandé à ce soir en cette vue à M. le curé que vous n'y pouvez aller demain, mais bien peut-être vendredi. J'ai fait aussi attention à ce que vous me dites de ce que les filles rapportent, et sur l'inconvénient de ce que vous me marquez en Notre-Seigneur, etc.

---

239<sup>e</sup> Lettre.

Lui communiquant plusieurs lettres.

Paris, 25 mai 1646.

J'ai oublié de faire voir ces lettres à Madelle Le Gras; elle me mandera, s'il lui plaît, si elle fut à

## 304. Lettres de Saint Vincent

---

Angers avec les Sires des pauvres à l'introduction des filles dans l'hôpital. Elle verra aussi par les lettres de M. Bortail comme nos bonnes filles reviennent, dont je suis sensiblement consolé. M. Lambert me vient de dire que le remède à donner à Richelieu est pressé. Mad<sup>elle</sup> de Lamoignon se chargera bien de vous mander les résolutions des dames sur ce que vous proposerez. Il faut entre autres choses ordonner que vous donniez vos filles au plus tôt à la visite des enfants. Je suis, etc.

---

### 240<sup>e</sup> Lettre

Lui envoyant le mémoire pour l'établissement des Filles  
(1646)

Mademoiselle... Voici le mémoire de l'établissement des filles, il contient trois choses. 1<sup>o</sup> La manière que la Providence a tenue pour les instituer. 2<sup>o</sup> Leur manière de vie jusqu'à présent. 3<sup>o</sup> Les règles de leur Confrérie ou association. Je mets les deux premiers afin que M<sup>gr</sup> l'archevêque et Messieurs de son Conseil soient informés de tout par là. J'écris à M<sup>me</sup> Traversay que si elle peut se rendre chez vous à 2<sup>hres</sup> aujourd'hui avec Mad<sup>elle</sup> Viole, je tâcherai de m'y rendre. Vous verrez

et remarquerez cependant le dit mémoire. J'ai supprimé quantité de choses que j'euose pu dire à votre sujet, récrivons à Notre Seigneur à le dire à tout le monde et cachons-nous cependant. Je suis en son amour.

---

241<sup>e</sup> Lettre. à Nantes.

Inquiet de son silence, il lui demande de ses nouvelles.

Paris, 4 août 1646.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Voici une semaine et demie de passée depuis votre départ, sans que nous ayons de vos nouvelles. Tout le monde en veut avoir ici, et je ne sais que dire à ceux qui m'en demandent; moi-même plus que tous, j'en suis en peine et ne puis m'adresser qu'à vous pour en apprendre. Je crains tant que les grandes chaleurs qu'il y a et les incommodités du coche ne vous aient atténuée, ou pour le moins beaucoup affaiblie, que j'en attends le récit avec grande impatience, et avec résolution de bien remercier Notre-Seigneur si vous êtes encore en même disposition qu'en partant, je suis, etc.

## 306. Lettres de Saint Vincent

---

### 242<sup>e</sup> Lettre.

Lui témoigne son inquiétude. — Michel malade. — Etat de la Communauté.

14 Août 1646.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je n'ai encore reçu aucune de vos lettres, et je ne puis croire que vous ne m'en ayez envoyé. Je vous donne à penser en quelle peine nous serions si nous n'avions appris d'ailleurs de vos nouvelles. La mère déposée de la Visitation d'Orléans, passant ici pour aller à Dieppe, nous a assuré qu'elle vous avait vue, et M. l'abbé de Vaux a écrit d'Angers que vous avez été là, et en êtes partie en bonne disposition ; ce qui nous a un peu consolés, et nous fait espérer que vous êtes maintenant à Nantes. Dieu veuille que ce soit avec les forces convenables pour travailler à cet établissement, pour lequel je prie sa divine miséricorde de vous donner une ample participation à son esprit pour le pouvoir communiquer à vos chères filles, et répandre avec elles les odeurs de la très sainte dévotion dans les âmes. Je ne vous dis rien de particu-

à Louise de Marillac 307

---

lier sur ce que vous avez à faire avec ces messieurs, sur la confiance que j'ai que Notre-Seigneur vous donnera assez de lumière et de conseil pour cela; lui seul sait de quelle affection je lui recommande tous les jours votre âme et votre voyage, et combien grandes sont les bénédictions que je lui demande pour vous et (pour) votre petite troupe, laquelle je salue en esprit avec toute la tendresse qui m'est possible.

Je n'ai pu voir qu'une fois vos assistantes d'ici; aujourd'hui je les dois voir, s'il plaît à Dieu. Tout y va assez bien, à la réserve d'un peu d'intempérie qui paraît en quelques-unes; mais votre présence remettra tout et peut-être aussi la conférence que je me suis proposé de leur donner, la semaine prochaine.

Monsieur votre fils est incommodé et tient le lit chez son médecin. Je lui ai fait offrir la maison et tout ce qui dépend de nous, pour son plus grand soulagement; ou bien deux sœurs pour le servir, au cas qu'il voulût demeurer au lieu où il est. Il a mieux aimé le secours des sœurs, lesquelles sont auprès de lui depuis quelques jours. M. Brin vient de le voir tout présentement; il m'a assuré qu'il se porte mieux et qu'il n'y a rien à craindre. C'est pourquoi je vous prie de ne vous en point

## 308. Lettres de Saint Vincent

---

mettre en peine ; mais bien de faire en sorte que je puisse sortir bientôt de celle où je suis à l'égard des dames de la Charité de l'Hôtel. Dieu, qui me font une rude guerre pour vous avoir laissée aller, particulièrement M<sup>me</sup> de Nesmont<sup>1)</sup>. Si vous revenez en santé, comme je l'espère de la bonté de Dieu, la paix sera bientôt faite ; je vous supplie donc de vous conserver autant qu'il vous sera possible. Employez tout le temps qu'il faudra pour ne rien presser, ni vous incommoder en votre retour ; Notre-Seigneur l'aura très agréable, puisque vous le ferez pour son amour, c'est en ce même amour que je suis véritablement,

Votre dévoué Serviteur,

G. D. S.

P.S. Depuis la présente écrite j'ai reçu votre lettre d'Angers, qui contient deux choses principales : l'une, la difficulté de sœur Berette, et l'autre touchant le confesseur de vos filles de Nantes. Pour le premier, il faudra voir si elle changera, et en user comme vous dites. Quant au second, je m'en trouve un peu empêché ; néanmoins

---

1) M<sup>me</sup> de Nesmont, femme du président de Nesmont, dont le fils épousa M<sup>lle</sup> de Micamion.

2) La lettre est écrite par le frère de Courneau et le P.S. de la main de St Vincent.

à Louise de Marillac 309.

---

toutes choses pesées et considérées, je pense qu'il vaudra mieux se tenir à la proposition que nous prîmes ici, à cause de ce commencement, et pour ce qu'on a quelques pensées de l'employer ailleurs dans quelque temps, et ainsi vous pourriez alors prendre le Père spirituel de la Visitation, si ce n'est que vous jugiez à propos, par les connaissances que vous avez de delà, d'en user autrement; c'est ce que je vous prie de faire.

Je viens tout présentement d'apprendre que Monsieur votre fils est quasi guéri, et m'en vas mander à vos officières qu'elles se rendent ciens après le dîner incontinent, pour traiter avec elles de ce qu'il y aura à faire. De rebef je vous prie de suivre la pensée que Notre-Seigneur vous donnera sur le sujet du confesseur des filles. Je vous supplie d'avoir soin de votre santé, et de prier Dieu pour le plus grand pécheur du monde, qui est votre serviteur.

---

243<sup>e</sup> Lettre. à Nantes.

Donne son avis pour le directeur des sœurs; la Reine en a demandé deux pour Fontainebleau.

Paris, 21 août 1646.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite de Nantes. Je loue Dieu de tout ce que vous me dites particulièrement de votre bonne disposition, laquelle je prie sa divine bonté de vous conserver, et vous d'y faire de votre côté tout ce qui vous sera possible. Je suis bien aise que vous ayez trouvé la dame dont vous me parlez, autre qu'on ne vous l'avait figurée. Cela étant, vous ferez bien de vous tenir à votre première résolution pour la conduite de nos sœurs, au cas néanmoins que rien ne soit survenu qui vous ait fait changer d'avis. M. l'abbé de Vaux m'a mandé qu'une des sœurs d'Angers est dangereusement malade, peut-être aussi qu'il vous en a avertie; et ainsi vous aurez pu penser qui nous pourrions envoyer à sa place au cas qu'il soit nécessaire. La Reine nous a commandé de lui envoyer deux sœurs pour la Charité de Fontai-

---

nebleau; à quoi nous avons satisfait et, choisi la sœur Barbe, avec une autre qui, pour être trop jeune, me fait croire qu'il la faudra retirer.

---

244<sup>e</sup> Lettre. à Nantes.

Nouvelles de la Communauté et de son fils.

Paris, le jour de S<sup>t</sup>-Louis, 25 août 1646.

M<sup>o</sup>damoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je rends grâces à Dieu de celles qu'Il vous fait et notamment de la santé qu'Il vous donne.

M. des Jonchères m'a écrit l'agrément de la prière que vous lui avez faite touchant la direction de nos chères sœurs; il m'est impossible de lui écrire, le courrier va partir. Faites lui le renouvellement de mon obéissance, je vous en prie. Vous trouverez votre nombre de sœurs augmenté de trois, dont les deux me paraissent bien bonnes; je me défie un peu de la troisième; mais puisqu'elle est venue de cent lieues d'ici, je leur ai dit à toutes que nous en essayerons; elles sont du Poitou. Monsieur

## 312. Lettres de Saint Vincent

---

voire fils fut bien cians, il est entièrement guéri, je ne le vis pas parce que je ne descendais pas assez à temps. Mais quand reviendrez-vous, Mademoiselle? Voici le résultat de la conférence de nos chères sœurs, rédigé par ma chère sœur Hello. Je viens d'en lire une partie, je vous avoue que j'en ai un peu pleuré à deux ou trois reprises. Si vous ne venez bientôt, renvoyez-le nous après l'avoir lu. Nous vous attendons avec l'affection que Notre Seigneur soit. Je suis en son amour, etc.

---

### 245<sup>e</sup> Lettre.

Il s'excuse de n'avoir pu la visiter.

1646.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre Seigneur soit avec nous pour jamais!

Etes-vous point fâchée contre moi de ce que vous n'avez eu de mes nouvelles depuis votre retour? l'embaras continuel auquel je me trouve ici m'a empêché de vous aller voir. Je me l'étais proposé aujourd'hui que j'ai été voir M. Villecot; mais l'heure me pressant de me rendre à Sainte-Marie je ne l'ai pas fait. Aussi j'espère bien

à Louise de Marillac.

313.

---

pourtant que vous m'excuseres, et que vous me manderes  
l'état de votre disposition. Je vous souhaite cependant le  
bonjour, et suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre dévoué Serviteur

M. D. P.

---

### 246<sup>e</sup> Lettre.

Remerciement à Mad<sup>elle</sup> et regret de n'avoir pu accéder aux  
désirs de M<sup>me</sup> de Ventadour.

25 Décembre 1646.

Je remercie très humblement Mad<sup>elle</sup> Le Gras de  
tant et de tant de sortes de charités qu'elle me fait, et  
prie Notre-Seigneur qu'Il soit sa récompense . . . . .

Je suis aussi mécontent de moi-même que j'ai  
été il y a longtemps, de ce que je n'ai pu donner à  
M<sup>me</sup> de Ventadour la satisfaction qu'elle désirait de nous.  
Nous sommes contraints d'en user de la sorte : toutes nos  
bulles nous y obligent ; et c'est offenser Dieu que de faire  
ce qu'elles nous défendent. Si je l'ai fait quelqu'autre  
fois à son égard, Dieu me le pardonne ! Je prie Notre-  
Seigneur qu'Il sanctifie sa chère personne et bénisse sa re-

314 *Lettres de Saint Vincent*

---

traite. Je la supplie de donner à la naissance de Notre Seigneur le sujet de peine que je lui ai donné, et lui renouvelle les offres de mon obéissance perpétuelle, comme à mon unique dame, de laquelle la divine Providence m'a rendu sujet de naissance, et plus encore d'affection.

---

247<sup>e</sup> Lettre.

Prière de lui faire savoir si elle a besoin de lui.

(1647.)

Si vous désirez, Mademoiselle, que j'aie le bien de vous voir en votre maladie, mandez-le moi: je me suis fait la loi de ne vous aller voir sans être mandé pour chose nécessaire ou fort utile.

---

248<sup>e</sup> Lettre.

Les Dames de la Charité la prient d'envoyer le lendemain quatre enfants à Bicêtre.

(1647.)

Mademoiselle Le Gras est priée par les dames de la Charité d'envoyer demain dimanche à une heure quatre enfants (deux garçons et deux filles) avec deux fil-

à Louise de Marillac 315.

---

les de la Charité, au château de Bicêtre, avec les barbes sans les couches, et ce qu'il faudra pour vivre le jour et le lendemain. M<sup>me</sup> Erulin' ira prendre les enfants avec un carrosse à l'heure ci-dessus marquée, et le lin-ge qu'il faudra et les amènera chez M<sup>me</sup> de Romilly où M<sup>me</sup> la Chancelière et les autres dames les iront prendre et les amèneront.

Elles ont quelques raisons particulières d'en user de la sorte, et souhaiteraient bien que M<sup>ad<sup>elle</sup></sup> Le Gras fut en état d'être de cette conduite, mais il n'y faut pas penser, comme je crois.

---

### 249<sup>e</sup> Lettre.

Il s'excuse de son départ précipité et envoie des lettres.

Fréneville, 26 Juin 1649.

M<sup>ademoiselle</sup>,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Je partis si inopinément, qu'il ne me fut pas possible de vous dire adieu; votre bonté m'en excusera bien, comme j'espère. Je serai de retour lundi au'

## 316. Lettres de Saint Vincent

---

mardi matin, s'il plaît à Dieu. Cependant je vous supplie de me faire savoir de vos nouvelles par un de nos frères qui partira demain pour venir ici.

Je vous envoie une ou deux lettres que j'ai reçues avant de partir, mais que je n'ai pu voir jusqu'à mon arrivée en ce lieu. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous conserve. Je me porte bien et suis entièrement en son amour, Mademoiselle,

Votre dévoué Serviteur

K. D. B.

---

### 250<sup>e</sup> Lettre.

Il va faire sa retraite et traitera les affaires après.

S<sup>t</sup> Lazare 29 Septembre (1647)

Vous voici donc de retour, Mademoiselle. Je rends grâces à Dieu du vôtre, de la santé qu'il vous a donnée en votre voyage et de toutes les grâces qu'il vous a faites, et le prie qu'il vous garde en la même santé et qu'il sanctifie votre âme de plus en plus.

Je prends l'occasion de ce que l'on est accoutumé à mon absence pour faire une petite retraite. Je vous

à Louise de Marillac. 317.

---

prie Madelle de m'aider de vos prieres, à ce que je la fasse en l'esprit de Notre-Seigneur, et de m'excuser si je n'ai le bonheur de vous voir avant que j'en sorte. Je ne doute point que nous n'ayons beaucoup d'affaires à traiter: Ce sera à la première sortie que je ferai, Dieu aidant en l'amour duquel je suis, etc.

P. S. Monsieur Berdu vous doit prier de permettre que sa sœur demeure avec vos filles de Saint-Paul, pour apprendre à servir, et dit qu'elle se nourira. Si sa présence ne nuit, il y aurait charité.

---

## 251<sup>e</sup> Lettre.

Consolations au sujet de la fuite de deux filles.

(1647)

Béniissons Dieu, Mademoiselle, de ce qu'Il pur-  
ge la Compagnie des sujets faits de la sorte, et honorons  
la disposition de Notre-Seigneur quand ses disciples l'aban-  
donnaient; Il disait à ceux qui restaient: Voulez-vous  
pas vous en aller après eux?

Je ne vois pas ce qu'on peut faire à ces filles  
quand on les trouvera: nous n'avons point d'autorité de

## 318. Lettres de Saint Vincent

---

les arrêter; elles sont libres, laissez les aller. Je m'en vais envoyer quelqu'un au coche de Sedan, qui ne part qu'à neuf heures.

Monsieur Galais n'est pas ici il y a dix jours, il est en Picardie; elles n'iront pas toutes de ce côté-là. Il faudra donner avis au père de Berette de ce qu'elle a fait, et à Angers, et à Nantes.

Je ne vois pas que vous ayez à dire quelque chose de nouveau à Jeanne Lepaintre, ains seulement quelques paroles de plainte de son mal, et d'encouragement et aussi qu'elle fasse son possible de renvoyer C. Bagard<sup>(1)</sup> et quand il en arriverait quelque chose à la bonne heure! au nom de Dieu ne vous étonnez de rien, Dieu fera tout pour le mieux. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur;

Votre dévoué Serviteur,

N. D. P.

---

<sup>(1)</sup> Catherine Bagard était une des six premières filles que M<sup>lle</sup> avait conduites à Nantes, en 1646. - Voir lettres de Louise de Marillac en 1647, 92<sup>e</sup> 94 etc.

252<sup>e</sup> Lettre.

*Prière de remettre l'assemblée des filles au lendemain. — Recommandation au sujet de l'oraison.*

(1648)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Il m'est survenu une affaire qui m'empêchera de pouvoir assister à l'assemblée aujourd'hui. Au nom de Dieu, Madelle, différons-la jusqu'à demain. Le sujet que vous m'avez envoyé est fort à propos ce me semble.

Il m'est venu en pensée ce matin au hier, qu'il est à souhaiter que vous fourniez bien à l'oraison mentale celle qui a soin des nouvelles venues, afin qu'elle les dresse bien à ce saint exercice. Nous n'aurons point d'assemblée chez M<sup>lle</sup> de Lamoignon, demain; l'on l'a tenue lundi dernier. Bonjour, Mademoiselle, je suis en l'amour de Notre-Seigneur

Votre dévoué Serviteur,

G. D. S.

---

## 320. Lettres de Saint Vincent

---

### 253<sup>e</sup> Lettre.

De sa santé. — D'une affaire avec M. le curé de Cerqueux; et d'un projet de voyage.

S<sup>t</sup> Lazare, Août 1648. (1)

Mademoiselle Le Gras est très humblement remerciée par son serviteur Vincent du remède qu'elle lui envoie, duquel il se propose de faire usage, Dieu aidant.

Nous travaillerons à l'affaire de Monstrel et de la foire; je ne me ressouviens point du sujet de la lettre de M. le curé de Cerqueux; si vous le savez, je lui ferai réponse dès aujourd'hui.

Je pense que l'air me pourra profiter; si peu que je fis dernièrement en notre voyage de S<sup>t</sup> Germain je m'en trouvai mieux. Si je ne vas demain à S<sup>t</sup> Germain, je pourrai partir pour aller voir nos chères sœurs de Trineville; c'est un grand cas que cet air m'a toujours profité en mes petites infirmités.

Feriez-vous pas bien, Mademoiselle, de vous en aller prendre l'air en quelque lieu de ces quartiers, Liancourt

---

(1) Voir la réponse de Mad<sup>lle</sup>, lettre 225<sup>e</sup>; elle est marquée Octobre; et c'est une faute; il faut la mettre en Août.

à Louise de Marillac 321.

---

Saint Denis ou ailleurs; je vous prie d'y penser et de me mander quelle est la racine que vous m'envoyez, et comme il en faut user.

---

### 254<sup>e</sup> Lettre.

*Commencements de la Fronde. — Démarche infructueuse près de Mazarin.*

*Paris, 5 Septembre 1648.*

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Béni soit Dieu de la sollicitude que Notre-Seigneur vous donne pour vos chères filles et pour moi, dans ces émotions populaires. Vous voilà tous, par la grâce de Dieu sans que Notre-Seigneur nous ait faits dignes de souffrir quelque chose pour Lui en ce rencontre.

Assurez-vous au reste qu'il n'y a rien que j'aie pensé devoir dire que je n'aie dit par la grâce de Dieu, je dis à l'égard de toutes choses. Le mal est que Dieu n'a pas béni mes paroles, quoique je voie celles qu'on dit de la personne dont vous entendez me parler. <sup>(1)</sup> Il est

---

<sup>(1)</sup> Le Cardinal Mazarin.

vrai que je tâche de les dire à la manière que font les bons anges, qui proposent sans se troubler, lorsqu'on ne fait pas usage de leurs lumières.

C'est la leçon que m'a apprise le bienheureux cardinal de Beaulieu; et j'ai les preuves que je n'ai pas grâce, mais que je gâte tout, quand j'en use autrement.

Si vous désirez passer chez M<sup>me</sup> de S<sup>t</sup> Simon, pourquoi non? Les choses sont ici tout doucement; nos malades commencent à se mieux porter partout.

Je tâcherai de dire un mot à M. le comte de Maure;<sup>(2)</sup> j'ai peur pourtant de gâter la chose par ma misère: je ne le voudrais point, en particulier maintenant. Notre-Seigneur suppléera à ce qui me défaut s'il lui plaît. Je loue Dieu de ce que vous me dites des visites des Charités. Oh! que je suis mortifié de ne les pouvoir faire. Notre-Seigneur y pourvoira par ailleurs s'il lui plaît. Je suis en son amour,

Votre dévoué Serviteur,

M. D. B.

---

(2) M. le C<sup>te</sup> de Maure s'était jeté dans la Fronde par ressentiment, du refus de Mazarin de réhabiliter la mémoire du Maréchal de Mautour.

255<sup>e</sup> Lettre.

De son voyage et des démarches faites pour les Enfants-Broués.

de St-Lazare, lundi au soir (Janvier 1649)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Me voici enfin sur le point de partir demain. Dieu aidant, Madelle; j'espère que vos prières m'attireront l'assistance de Notre-Seigneur pour mon voyage.

M. Portail fera pour l'affaire de la maison tout ce que vous lui manderez.

Je vous envoie la lettre de M<sup>me</sup> la marquise de Maignelay. Je serai consolé qu'elle voie le bon M<sup>r</sup> Dupont et qu'il lui apporte la lettre lui-même.

J'ai parlé à M. le procureur général; il m'a promis toute protection pour les Enfants, en tout ce que M. Biète lui dira, et de faire recevoir les secrets aux enfermés avec deux filles, lesquelles la Charité entretiendra. M. Biète le pourra voir pour toutes les affaires; il a goumandé quelques commissaires qui s'empressent à faire prendre les enfants abandonnés entre les mains des nou-

## 324. Lettres de Saint Vincent

---

rices.

Je n'ai pu parler à Marie Denis ; elle est allée à Colombe ; je tâcherai de donner un mot à la petite, laquelle je vous prie de conforter.

Voici une lettre d'une demoiselle de Sedan' qui est en cette ville, et une autre que ce bon aumônier lui écrit ; et me voici, moi, sur mon parlement et dans le désir de faire la volonté de Dieu toujours et en toutes choses par sa miséricorde, et d'être en son amour, etc.

---

### 256<sup>e</sup> Lettre.

Bonnes dispositions des sœurs ; il se propose d'aller à Angers.

de Fréneville, 4 Février 1649.

Madamoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Me voici à Fréneville, où ce temps si froid m'a surpris à l'occasion de la fête que j'y ai voulu passer, pour aider à disposer ces bonnes gens pour se donner à Dieu, afin qu'il puisse leur accorder la grâce de faire bon usage des afflictions qu'ils attendent.

à Louise de Marillac 325.

---

Nos chères sœurs me paraissent de plus en plus unies et aimant leur vocation, et s'en acquittent bien, Dieu merci; elles nous donnent de leur pain bis, car le fermier mêle de l'orge dans le sien; cela est venu de leur charité; nous leur donnerons du blé en récompense. Elles nous ont aussi envoyé des pommes que les bonnes gens leur ont données. Elles se confessent à M. Segros, depuis le temps qu'elles avaient été à quelqu'un de nous, et ont fait de même à nous, après qu'elles ont été à M. Segros. Cette pratique me paraît bonne.

Je vous trouve bien courageuse de tenir ainsi bon dans votre maison: l'on parlait du feu d'autrefois, et c'est ce qui me fit vous écrire ce que je vous ai écrit. L'on n'en viendra pas à cet excès, comme je crois.

Notre-Seigneur vous donne de la santé parmi tout cela; je l'en remercie de tout mon cœur, surtout à la sainte Messe, où je vous vois devant Dieu tous les jours. Qu'Il vous conserve!

Dès que le beau temps sera venu, j'espère partir et aller droit à Angers, Dieu aidant; Dieu sait de quel cœur j'y verrai vos filles.

M. Locart m'a parlé d'une qui est à Bicêtre, qui gêne bien les autres; il sera bon que vous voyiez ce qu'il

## 326. Lettres de Saint Vincent

---

y aura à faire.

Voilà, Mademoiselle, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je me recommande à vos prières et à celles de nos chères sœurs, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre dévoué Serviteur,

M. D. P.

---

### 257<sup>e</sup> Lettre.

Consolation que lui apportent les nouvelles des dames de la Charité. — Compassion pour les sœurs et les enfants trouvés de Bicêtre. — Satisfaction que lui cause la visite des filles de la Charité d'Angers.

Angers, 23 Mars 1649.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

J'ai reçu ici une de vos lettres du 3 de mars, par l'adresse de la mère de Sainte-Marie, qui m'a beaucoup consolé, voyant la santé que Notre-Seigneur vous donne, la bénédiction qu'Il donne à vos travaux, à ceux de Mme et M<sup>lle</sup> de Lamoignon et généralement à toutes les dames de Charité des paroisses de Paris.

à Louise de Marillac 327.

---

Vous pouvez croire, Mademoiselle, que j'en rends bien volontiers grâces à Dieu et que je le prie qu'Il vous fasse celle de continuer. Mais, j'ai été bien attristé, ayant appris comme vos pauvres filles et vos pauvres enfants trouvés, à Bicêtre sont encore affligés, de tous côtés, d'une grande armée. Je me console en l'espérance que Notre-Seigneur, qui les a reçus en sa protection spéciale, n'aura pas permis qu'il leur soit méarrivé.

Il y a trois ou quatre jours que je travaille ici à la visite de nos chères sœurs de l'Hôtel-Dieu, et fis hier soir la dernière action qui est de conclure la visite; et voilà que je fais transcrire les avis que je leur laisse. Au reste, je vous puis dire que cela va bien, par la grâce de Dieu. Vous le jugerez bien, en vous disant qu'elles observent exactement leur emploi de la journée, et qu'il ne s'est trouvé qu'une seule faute qu'elles y ont faite, qui est de manquer au silence depuis les huit heures du soir jusques aux prières. Enfin cela va si bien que j'en ai mon cœur plein de consolation. Il y en a pourtant tant une ou deux que je pense qu'il faudra changer; nous verrons. Je ne vous dis point le détail de la conduite de Notre-Seigneur sur elles, dans le doute que j'ai que ce billet vienne jusqu'à vous.

328. *Lettres de Saint Vincent*

---

Je pense partir demain pour Saint-Méen et de passer à Nantes, et de voir là nos chères sœurs, que je souhaite qu'il plaise à Dieu que je trouve en aussi bon état que sont celles-ci.

Je salue cependant nos bonnes dames de la Charité, et me recommande aux prières de nos chères sœurs, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle,

Votre dévoué Serviteur

V. O. S.

---

258<sup>e</sup> Lettre.

*Nouvelles des sœurs de Bicêtre et de St Denis. — Nécessité d'avoir pour les enfants trouvés une maison mieux située que celle de Bicêtre. — Encouragement à patienter avec les filles imparfaites, mais susceptibles d'être formées. — Nouvelles des sœurs d'Angers.*

*St Méen, ce lundi de Pâques (Samil) 1649.*

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

L'occupation de la visite que je fais m'empêche de vous écrire de ma main. Je loue Dieu de la conservation de nos sœurs de Bicêtre et de Saint-Denis, et du bon état où les autres se trouvent; surtout je

remercie sa divine bonté de votre bonne disposition, et vous des prières que vous faites pour la mienne.

Je suis grandement touché de la charité et de la persévérance du bon M. Alain, aussi bien que des dégâts de Bicêtre et de la pauvreté des enfants. Dieu soit la récompense du premier, et veuille pourvoir au reste. Puisque ce lieu est inhabitable, il serait à souhaiter qu'il plût au Parlement ou à la ville d'en donner un autre, mais vraisemblablement ils ne le feront pas. Il ne faut néanmoins laisser de le demander, si tel est l'avis des dames, lequel il faut prendre en cette occasion; ce que vous ferez s'il vous plaît, par M<sup>me</sup> de Lamoignon qui leur en parlera. Si M<sup>me</sup> la princesse, M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon et M<sup>me</sup> de Brienne peuvent être consultées pour cela, on fera bien de savoir leur sentiment; le mien est qu'elles s'en rapporteront à ce que les autres dames résoudront.

Je n'ai reçu qu'une de vos lettres à Angers, à laquelle je fis réponse du même lieu; si je me souvenais des points, je vous répèterais ici ce que je vous en ai écrit.

Sur le désir que vous avez de vous débarrasser des filles inutiles je n'entends pas bien de quelle inutilité vous vous plaignez; si c'est de celles qui ne veulent ou ne savent agir après avoir été exercées quelque temps, et qui,

## 330. Lettres de Saint Vincent

---

en effet, n'ont aucune qualité qui donnent espérance d'amendement, vous ferez bien de les renvoyer; mais si c'est de celles qui ne sont encore assez bien dressées aux emplois de la charité, et pour cela n'y peuvent vaquer, ou qui en sont empêchées par quelque infirmité, dont elles peuvent guérir, je crois, Mademoiselle, qu'il faudra patienter à leur égard autant qu'il se pourra.

La revue se fera avec la retraite, à la Pentecôte, Dieu aidant.

Je suis bien aise du séjour que vous avez fait à Paris; ce n'a pas été sans sujet, je le sais bien.

Entre nos sœurs d'Angers, il n'y en a que deux qui aient des peines d'esprit, et encore est-ce pour peu de chose, et j'espère que ce ne sera rien; les autres sont contentes et toutes fort exactes à leur petit fait. La sœur Cécile ne se peut estimer, ni la consolation qu'elles m'ont donnée, à comprendre; je vous l'ai déjà mandé. S'il fallait en séparer la sœur Jeanne, il ne la faudrait pas renvoyer tout d'un coup en son pays, mais en essayer encore à Richelieu, d'où elle en serait proche. Quand je serai à Nantes, je verrai ce que c'est de la sœur Marie de Cours et vous en écrirai.

Si vous jugez expédient de renvoyer ici celle dont

à Louise de Marillac 331.

---

vous me parler, faites le; et pour la sœur Mathurine, je la prie de ne se donner aucune peine de ses parents, M. Ebibault les doit voir pour leur ôter celle qu'ils peuvent avoir pour elle. J'ai grande confiance en ses prières et en celles de toutes nos sœurs, je leur en demande la continuation, et à vous particulièrement, à qui je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre dévoué Serviteur  
M. D. B.

---

## 259<sup>e</sup> Lettre.

Annonce son départ. — Parle de la mort de M. Alain. — Des sœurs de Bicêtre et de celles d'Angers.

Saint-Méen 9 avril 1649.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

J'espère partir dans trois ou quatre jours pour Nantes et vous écrire de delà l'état auquel je trouverai nos chères sœurs. M. Des Jonchères a écrit à M<sup>re</sup> de Saint-Malo qu'il m'offrirait logement chez lui, et que je lui donne avis du jour que je pense arriver là. Non

## 332. Lettres de Saint Vincent

---

dit seigneur pense que c'est à cause de l'émotion; Notre-Seigneur sera notre conduite s'il lui plaît.

J'ai appris ici avec douleur la mort du bon M<sup>r</sup>. Alain; ô Mad<sup>lle</sup>, que cela m'a touché: il faut prier Dieu qu'il nous en envoie quelque autre qui lui ressemble.

L'on m'a écrit comme l'on a tiré les pauvres enfants de Bicêtre, je suis en peine de savoir où l'on les a transportés, mon Dieu, que d'embaras que ce changement vous aura donné!

Je ne puis que je ne vous répète par celle-ci la consolation que j'ai reçue dans la visite de nos chères sœurs d'Angers. Ô Mad<sup>lle</sup>, qu'il y a grand sujet de louer Dieu de son adorable conduite sur ces bonnes filles!

Notre sœur Jeanne de Loudun et notre sœur Barbe, qui est de Crozes, ce me semble, étaient un peu remises, et la dernière, quasi tout-à-fait, il faut attendre de l'événement.

Je continue à me porter bien, Dieu merci; j'ai pris l'occasion ici de me faire purger et saigner. Je ne doute pas que vous ne me recommandiez à Notre-Seigneur et nos chères sœurs aussi; je vous vois aussi devant Dieu au saint sacrifice de la Messe. Si vous voyez la bonne M<sup>me</sup> de Lamignon, et nos bonnes dames de la

à Louise de Marillac 333.

---

Charité, vous les assurezen, s'il vous plaît, que je ne les  
oublie point devant Dieu, en l'amour auquel je suis,

Votre dévoué Serviteur

G. O. B.

---

### 260<sup>e</sup> Lettre.

Il a été retenu par l'inondation - Consolations que lui a données la  
visite d'Angers.

De Saint-Méen, 15 avril 1649.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

C'est pour vous donner encore de mes nouvelles  
et vous en demander des vôtres; je continue à me bien por-  
ter, grâces à Dieu. Je suis assiégé ici par le mauvais  
temps et le débordement des eaux; sans cela je serais par-  
ti pour Nantes, mardi passé, et en partirai sitôt que ce  
petit déluge sera écoulé, pour aller visiter nos sœurs,  
comme celles d'Angers qui m'ont donné plus de con-  
solation que je n'en ai reçu longtems il y a; je vous  
l'ai mandé et ne puis cesser de vous le dire. Elles ont  
besoin d'une sœur propre pour enseigner les mystères aux

## 334. Lettres de Saint Vincent

---

pauvres, sitôt qu'ils sont arrivés, ainsi que font les dames de l'Hôtel-Dieu; nous en parlerons, Dieu aidant. Je continuerai cependant à demander à Dieu votre conservation, et ses bénédictions sur vous et vos filles, lesquelles je salue, et suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre dévoué serviteur

K. O. S.

---

### 261<sup>e</sup> Lettre.

Il vient de faire la visite des filles de Nantes. — Injuste persécution dont elles sont l'objet. — Détails sur leurs dispositions.

Nantes. 28 avril 1649.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Voici le dixième jour que je suis arrivé dans cette ville; j'en espère partir demain, Dieu aidant, pour Luzon. J'ai trouvé les pauvres filles de la Charité à la sortie d'une grande persécution qu'on leur a faite. On les accuse d'une infinité de choses; la principale est qu'elles s'approprient le bien des pauvres. Les trois prêtres qui sont dans la maison et M. Walton de Lafosse (c'est le mari de

à Louise de Marillac. 335.

---

cette femme à qui la sœur Jeanne de Saint-Albin avait dit quelque chose qui l'offensait), qui était Père des pauvres l'année passée, leur ont suscité cette peine par le moyen de celui-ci. En sortant de charge et allant remercier Messieurs de la Maison de Ville, il leur dit que tout irait bien à l'hôpital sans les filles de la Charité qui faisaient fort mal leur devoir et, qui pis est, qu'elles ruinaient l'hôpital et faisaient leur main; il s'offrit à donner l'argent pour les renvoyer. La Maison de Ville députa vers Messieurs du chapitre et vers le Sire-sidial pour faire une assemblée, à ce que les trois corps députassent pour vérifier cette accusation et déterminer du renvoi, ou de la rétention des filles; ce qui fut fait. Mais par la grâce de Dieu, Messieurs les Sires d'aprèsent firent voir clairement que l'accusation était fautive et députèrent M. le Doyen pour le dire aux filles et les encourager.

Mais tout cela n'a pas fait perdre cœur aux accusateurs, lesquels ont vu Mgr de Nantes depuis deux jours, à son retour, et lui ont dit des merveilles contre ces pauvres filles; or l'on m'a dit aujourd'hui que mon dit seigneur de Nantes, qui a eu toujours à peine cet établissement, veut prendre derechef connaissance de toutes les plaintes qu'on fait contre elles. Je me suis donné l'hon-

neur de le voir avant cette dernière plainte, et lui dis que j'avais vu ces bonnes filles de l'hôpital, que j'avais trouvé quantité de choses à souhaiter en elles, mais que par la grâce de Dieu, elles étaient innocentes des choses dont on les accusait; à quoi il me répondit qu'elles sont bonnes filles et cela d'assez bonne grâce. Je suis présentement dans le doute, si je le dois retourner voir, pour lui parler plus au long de cette affaire; mais parce que je vois que, quoique je lui dise, il ne se dépendra point de la résolution qu'il a arrêtée de prendre connaissance de ces accusations, et que je ne pourrai pas lui lever l'aversion qu'il a de cette œuvre, et quelques autres raisons particulières que je vous dirai; c'est ce qui fait que, je pense, il n'est pas expédient que je le voie; je le ferai néanmoins, si Messieurs Des Jonchères en sont d'avis. Voilà pour la persécution de ces pauvres filles.

J'ai fait la visite, et les ai vues tous les jours, un ou deux exceptés; il faut avouer qu'elles ne sont pas dans l'état qu'il serait à désirer.... 1<sup>o</sup> Elles se sont oubliées de l'observance de la régularité; 2<sup>o</sup> Elles n'ont point été exactes à l'oraison, à la lecture, aux examens ni au silence, il n'y avait point ou peu de charité entre elles.

Jeanne la (sœur) servante est une fort bonne fille

à Louise de Marillac

337.

judicieuse et douce ; quelques-unes d'entre elles estiment qu'elle n'a pas été fort prévenanté. Henriette est une fille pleine d'ardeur et de charité, mais peu respectueuse, peu soumise à la servante ou point du tout... et peu régulière ; et, comme je le pense, elle est la cause de la plupart des dérèglements des filles. Je ne puis vous dire l'état de chacune ; je le ferai de vive voix, Dieu aidant. Je suis pressé. Elles sont maintenant en meilleur état, par la grâce de Dieu, et résolues de bien faire. Il est absolument nécessaire de rappeler Henriette et d'envoyer quelqu'une à sa place qui sache faire l'apothicairerie. Il est nécessaire d'envoyer Marie à Richelieu et, y allant, nous penserons à la manière de la renvoyer chez elle ; les choses ne sont point en état de le faire d'ici, non pas même de l'en retirer, que lorsque celle que vous destinez à sa place sera arrivée. Il en faut une huitième, s'il y a moyen ; je vous prie d'en envoyer deux, car il les faut ; et étant à Paris nous aviserons au reste des choses. L'on m'a parlé d'un autre établissement dans le diocèse de Vannes ; j'ai dit à M. M. des Jonchères qu'il n'y faut pas penser, au moins si tôt.

J'espère partir demain pour Suson et de suite revenir à Richelieu, Dieu aidant, et de là à Paris, si quelque chose de pressant ne requiert que je passe outre. Auquel cas ce n'est que le voyage d'un mois pour aller et revenir à Richelieu.

## 338. Lettres de Saint Vincent

---

Lorsque nous serons à Paris, nous parlerons de toutes les choses qu'il faudra pour ici. Je vous prie cependant, Mad<sup>elle</sup>, d'avoir soin de votre santé pour l'amour de Notre-Seigneur, en l'amour duquel, je suis,

Votre dévoué Serviteur  
M. D. P.

---

### 262<sup>e</sup> Lettre.

D'un office à la Cour des Monnaies... Difficultés pour les Enfants-Brouvés.

De S<sup>t</sup> Lazare, ce jeudi 11 heures (1649)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Vous avez raison de craindre quelque chose en la nature du dot qui est cet office<sup>(1)</sup>: ce qui me fait vous dire ceci, c'est à cause qu'il y a longtemps qu'il est vacant, que cela procède peut-être de ce qu'ils n'ont pas trouvé de marchand qui le voulût acheter. Raisemblablement ils le doivent vendre, puisqu'il appartient à plu-

---

(1) Office à la Cour des Monnaies que Mad<sup>elle</sup> voulait donner à son fils pour l'établir.

---

sieurs; je ne sais point s'il ne serait pas de ceux de nouvelle création desquels peu de gens veulent acheter; il est à propos que vous vous en informiez. Madelle Lamy a un neveu de feu Monsieur son mari, qui est de la Cour des Monnaies qui se nomme M. Coquerel; celui-ci, par l'adresse de ma dite damoiselle Lamy vous pourra dire de quelle nature il est, ce qu'ils valent de prix, combien de gages ils ont, s'ils en sont payés, s'il n'y a point de saisie pour dettes ou de proposition au sceau.

L'œuvre des Enfants est entre les mains de Notre Seigneur; nous verrons vendredi l'effet de la proposition de Mme de Blaise. Pour les injures que la Compagnie aura à souffrir, puisque c'est en bien faisant, elle sera bien heureuse.

Vous me ferez plaisir de parler à ces bonnes religieuses de l'Hôtel. Dieu pour cette pauvre créature, qui n'est pas encore en cette ville, et n'y sera de dix ou douze jours.

Vous ferez bien de voir Madelle Oathie<sup>1)</sup>.

Je prie Notre Seigneur qu'Il bénisse vos travaux et votre affaire, qui suis, en son amour

Votre dévoué Serviteur

R. D. S.

---

1) Mad<sup>lle</sup> d'Alric, nièce du Comte de Maure.

340. Lettres de Saint Vincent

---

263<sup>e</sup> Lettre.

De sa santé et de plusieurs affaires de la Communauté des Filles de la Charité.

Richelieu 24 Mai 1649.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

J'ai reçu la vôtre qui m'a affligé et consolé en même temps, apprenant votre indisposition et votre guérison au même moment; j'en rends grâces à Dieu et le prie qu'Il vous fortifie de plus en plus. Ma petite fièvre m'a quitté, Dieu merci; j'achève ma visite et espère partir dans quatre ou cinq jours, Dieu aidant; je ne suis pas encore sorti de céans pour faire mes visites, et n'ai point vu notre sœur; ce sera demain ou après, Dieu aidant. Je loue Dieu de la charité que vous a faite M<sup>me</sup> la Chancelière.

J'ai grande douleur de la perte de notre bonne sœur, qui est revenue malade de Saint-Denis, et bénis Dieu de la retraite de celles qu'Il n'a pas appelées. Si l'affaire de S<sup>t</sup> Germain n'est point faite, nous en parlerons au retour, Dieu aidant.

Il me semble d'abord qu'il vaut mieux que M. le Bailli<sup>(1)</sup> coule

---

<sup>(1)</sup> C'est Michel Le Gras que S<sup>t</sup> Vincent avait fait bailli de S<sup>t</sup> Lazare.

à Louise de Marillac

341.

---

tout doucement, que d'employer tout ce qu'il a en cet office, peut-être le vendra-t-on plus cher.

Je venrai avec plus d'application les filles d'ici qui se présentent; je me recommande cependant à vos prières, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre dévoué Serviteur

M. O. B.

---

## 264<sup>e</sup> Lettre.

Différentes affaires à traiter. - Procuration à signer relativement aux Enfants-Etrangers.

St Lazare, ce soir mercredi 1649.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Je parlerai à Mr. Wachet demain, s'il vient ce soir, n'étant pas convenable que je l'envoie quérir pour lui dire cela. Mais pour la fille, ô Jésus! Madelle, il n'est pas expédient; je lui pourrai bien dire en riant quelque chose de l'affection à la personne, s'il y a joint. Mais je me trouve bien empêché quand je leur pourrai parler; jamais je n'ai été plus accablé d'affaires que je suis. Demain toute la journée nous

342. *Lettres de Saint Vincent*

---

aurons ici quelques docteurs pour affaires, et vendredi il me faut écrire tout le long du jour à peu près. - Nous verrons.

Quant au papier de M<sup>lle</sup> Riolo, il faudra faire demain de bon matin la procuration qu'elle dit, sous votre nom, et que vous la signiez comme l'une des officières de la charité des Enfants. Trouvés, aussi l'êtes-vous et des plus considérables. Je la vais faire dresser à ce soir et la vous enverrai demain pour la signer. Il faudra que le prochain notaire ait le soir signer et dépêche quelqu'un pour la porter. Je tâcherai d'y envoyer un de nos frères en diligence.

Bon soir, Mademoiselle, je suis en l'amour de Votre  
Seigneur,

Votre dévoué serviteur

M. D. B.

---

265<sup>e</sup> Lettre.

Sur une fille qui refusait la soumission. -

Octobre (1649)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Ne vous étonnez pas de voir la rébellion de notre

à Louise de Marillac 343.

---

paovre créature; nous en verrons bien d'autres si nous vivons, et nous n'en souffrirons pas tant des nôtres qu'a fait Notre-Seigneur des siens; soumettons-nous bien à son bon plaisir. Au fait qui se présente, il faut tâcher de la faire venir, soit en lui écrivant moi-même, ou lui envoyant la dame fondatrice, ou y envoyant un prêtre de Nogent; car enfin il faut la retirer. Vous verrez la lettre qu'elle m'a écrite. O mon Dieu que notre paovre créature m'a trompé!

Je vous prie de me mander votre pensée sur cela, ou si Barbe serait plus propre pour la gagner, ou bien si votre santé vous permettrait d'y envoyer la petite Suranne, et l'établir là.

Si c'est à Nogent qu'elle veuille s'établir, M<sup>me</sup> de Bron, cousine de M<sup>o</sup>. de Vincy, y a tout pouvoir. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, etc.

---

### 266<sup>e</sup> Lettre.

Avis au sujet d'une fille qu'on ne peut concevoir.

S<sup>t</sup> Lazare, ce dimanche matin 1649.

Il sera bon, (Mademoiselle,) que vous envoyiez prier M<sup>o</sup>. Bequin de venir vous voir et que vous lui parliez de cette

344. *Lettres de Saint Vincent*

---

affaire et le prier d'adoucir toutes choses, et je tâcherai de voir M. Torne.

Il sera bon que vous délivriez ce matin cette pauvre fille à celle qui la vous a donnée; je viens de le dire à M. Bortail. Il sera bon qu'elle reprenne sa robe. et, si elle a besoin de quelque chose pour vivre, que vous lui donniez un écu ou deux, si vous n'y voyez d'inconvénient.

Soyez en paix: vous faites ce qu'il faut faire selon Dieu. S'il faut que je parle en votre place, je le ferai.

---

267<sup>e</sup> Lettre.

*Agrées la volonté de Dieu dans le départ des sœurs. — Enseignements sur une affaire traitée avec M<sup>me</sup> de Romilly.*

Paris, 2 Septembre (1649)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Vous êtes un peu trop sensible à la sortie de vos filles. Au nom de Dieu, Madelle, travaillez à acquiescer la grâce de l'agrément de pareilles rencontres. C'est une miséricorde que Notre-Seigneur fait à la Compagnie de la purger de la sorte, et ce sera une des premières choses que Notre-Seigneur

à Louise de Marillac 345.

---

vous fera voir au ciel. Vous êtes assurée cependant que nulle de celles que Notre-Seigneur a appelées dans la Compagnie n'abandonnera sa vocation; qu'avez-vous à faire des autres?

Il est vrai que Renée et Mathurine sont sorties, et que Anne-Marie ne la fera pas longue, comme il y a apparence; laissons-la aller, vous ne manquerez pas de filles. M. Ebibault me mande qu'il en a trois ou quatre en main, si l'on veut qu'il les envoie. Je lui ai fait réponse, que nous résoudrons cela à votre retour, auquel vous pourrez passer à Chantilly; faites-le donc, s'il vous plaît.

Nous fîmes hier la grande assemblée, jamais je n'ai vu les dames si animées à ce bon œuvre.

Madame de Romilly m'a parlé de la fille que vous savez. Elle dit qu'on donnera quinze mille livres à cette bonne fille, et qu'elle en peut espérer encore autant après la mort de ses père et mère. Je lui dis le détail du bien de M. le Bailly<sup>(1)</sup>, en la présence de M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon, qui fut d'avis, comme vous, qu'on ne dit pas les choses qu'en gros. Cette bonne dame du reste avait charge de la fille, de s'informer et de la personne et du bien.

J'ai vu ensuite le frère de La Haie, et lui ai confié

---

(1) Michel Le Gas.

## 346. Lettres de Saint Vincens

---

notre affaire; il m'en doit informer de son côté.

Voilà, Mademoiselle, ce que je vous puis dire pour le présent, ce me semble, sinon que je vous prie derechef, de remercier Dieu de ce qu'Il purge ainsi votre petite Compagnie, que je prie Notre-Seigneur qu'Il bénisse, qui suis, en son amour, Mademoiselle,

Votre dévoué Serviteur  
R. D. S.

---

### 268<sup>e</sup> Lettre.

Au sujet du contrat de mariage de Michel Le Gras.

Janvier 1650.

Je n'entends non plus rien dans ces sortes de choses, que vous me proposer, Mademoiselle, qu'aux articles que vous m'avez fait voir. Que si vous jugez qu'il faut que M. le Prieur<sup>(1)</sup>, et moi soyons nommés dans le contrat, il le faut nommer avant moi. Je prie Notre-Seigneur qu'Il bénisse les mariés<sup>(2)</sup>, et qu'Il vous donne les dispositions qu'Il donna à la Sainte Vierge, lorsqu'elle assista avec son Fils au mariage de Cana.

---

(1) M. Le Bon, ancien prieur de S<sup>t</sup> Sazac. (2) Mariage de M. Michel Le Gras le 18 Janvier 1650 avec M<sup>lle</sup> Le Clerc, fille du seig<sup>r</sup> de Chomencières et de feu dame Mousset de la Brochemaulte.

à Louise de Marillac 347.

---

Votre bonne fille de Vienne<sup>(1)</sup> m'est venue presser ce matin pour les nourriciers. Je lui ai dit que nous faisons tout ce que nous pouvons, et qu'il faut avoir patience pour quelque temps et faire le moins mal qu'on pourra; mais, comme ce n'est pas de l'argent comptant, je pense qu'elle est restée un peu mortifiée.

---

### 269<sup>e</sup> Lettre.

*Modération même dans le bien.*

(1650)

Honorons, Mademoiselle, la vie commune que Notre Seigneur a menée sur la terre, son humilité, son anéantissement, et la pratique qu'il a faite des plus excellentes vertus dans cette manière de vie. Mais honorons particulièrement ce divin Maître dans la modération de son agir. Non, il n'a pas voulu faire toujours ce qu'il a pu, pour nous apprendre à nous contenter lorsqu'il n'est pas expédient de faire tout ce que nous pourrions faire; mais seulement ce qui est convenable à la charité et conforme aux ordres de la divine volonté. <sup>(2)</sup>

---

<sup>(1)</sup> La Sœur Marguerite. — <sup>(2)</sup> Fragment cité par Abelly.

270<sup>e</sup> Lettre.

La prie de conduire une dame en sa retraite, à l'ordinaire.

(1650)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Il est vrai que M<sup>me</sup> Careyre m'a témoigné qu'elle désire que je la voie quelquefois; mais cela ne veut pas dire que vous ne deviez traiter avec elle comme avec une autre personne; je dis en tout, bref, lui donner vous-même les exercices, comme si je ne la devois pas voir; elle vous a une parfaite confiance.

J'ai fait mettre un billet à la sacristie ce matin pour faire prier Dieu pour cette pauvre enfant; je vous prie me mander comme elle se porte ce matin; je prie Notre-Seigneur qu'Il la conserve.

Je m'en vas tantôt commencer la visite à Sainte-Marie-de-la-Ville, Dieu aidant. Je suis en son amour,

Votre dévoué Serviteur

N. D. B.

---

271<sup>e</sup> Lettre.

Lui conseille de faire recevoir à la Cité la personne qu'on ne veut pas admettre à la Madeleine.

Ce lundi (1651)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Je fus hier à la Madeleine: la mère me refusa tout à fait de recevoir cette créature; reste à écrire à M<sup>me</sup> Bravercy et de la prier de s'employer pour la mettre à la Cité. Je ne puis y aller; nous aurons ce matin céans la procession de Notre-Dame, que je dois recevoir, et me voici attendu par une personne de condition. Il sera bon que vous lui écriviez s'il est besoin; M. Lambert l'ira trouver incontinent après dîner, tandis que j'irai jusqu'à Saint-Denis, y voir Hélène Angélique, malade, et pour une chose qui presse et qui ne peut se remettre. Je crains bien que je n'y pourrai pas voir nos chères sœurs de la Charité. La pensée m'est venue qu'il y a peut-être intelligence entre cette créature et le jeune homme, afin de se rendre plus considérable. Peut-être que c'est un jugement téméraire; mais le pauvre état où elle est m'en donne du soupçon, si ce n'est qu'elle eût promis au jeune homme qu'elle le ferait ri.

che en Angleterre, et qu'étant venue au fait et au prendre pour partir, elle ait trouvé cette défaite pour s'échapper de lui.

272<sup>e</sup> Lettre.

Sur l'aune des filles repenties à Bordeaux

Mars 1651.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

J'ai dit ma pensée à M<sup>lle</sup> la duchesse d'Aiguillon touchant cette bonne demoiselle de Bordeaux, qui est qu'il me semble qu'elle s'étend trop tôt; elle semble reconnaître cela. Il semble que Madelle Solallion ne fait point difficulté de s'unir à elle. Nous faisons demain notre assemblée pour la Lorraine.

Bonjour, Mademoiselle, je suis, etc.

273<sup>e</sup> Lettre.

Remerciement - De l'uniformité - D'une sœur de Martenil - Nouvelles de sa santé.

Avril 1651.

Je suis content d'avoir tant mis à remercier

---

Mademoiselle Le Gras de tous les biens qu'elle nous fait ; je le fais à présent avec toute la reconnaissance de mon cœur et prie Notre Seigneur qu'Il soit sa récompense.

Elle a raison de rejeter la proposition de ces sortes de filles séparées et autrement habillées que les autres, et elle fera bien de témoigner, en temps, à ses officières son sentiment ; j'en ferai de même dans les rencontres, Dieu aidant.

Enverra-t-elle quérir la sœur Georgette pour apprendre le détail de cette affaire, et voir si on la renverra à Richelieu ou ailleurs ; si elle ne voit pas inconvénient de le faire, il semble qu'il est à souhaiter que ce soit au plus tôt, avant que M<sup>me</sup> la marquise d'Estrees qui est dame de Mantuil, la vienne voir, qui doit être bientôt.

Je me porte mieux, par la grâce de Dieu et votre assistance ; j'ai eu un accès de fièvre causée par un accident de froid, qui me causa le frisson et la chaleur ensuite à l'ordinaire ; c'est une espèce de fièvre à laquelle j'ai été fort sujet. L'une de mes jambes incommodée depuis environ un an, est guérie et je ne la sance plus, et l'autre se porte mieux, Dieu merci ; je la fais panser en la manière que ma dite damoiselle l'a ordonné ; j'aime mieux croire que ce sont ses prières, et la neuvaine que sa charité a fait faire pour moi ; jamais la charité ne m'a paru si estimable et si aimable qu'elle fait ; Dieu soit loué de

## 352. Lettres de Saint Vincent

---

ce qu'il se manifeste si bien par celle de ma dite damoiselle, que je remercie avec toutes les reconnaissances de mon cœur encore une fois.

Ce que j'ai dit de ma jambe ulcérée n'est pas que je doive désirer qu'elle guérisse tout à fait.

---

### 274<sup>e</sup> Lettre.

Nous ne pouvant aller confesser les filles de S<sup>t</sup> Flour, il envoie un missionnaire à sa place.

S<sup>t</sup> Lazare, 12 Juin 1651.

Mademoiselle Le Gras est priée par son serviteur Vincent de l'excuser vers ces bonnes filles de S<sup>t</sup> Flour s'il ne les peut servir au sujet qu'elles désirent, au sujet de quelques affaires pressées qui l'occupent tout ce matin, et qu'après dîner il est obligé d'aller à la ville. Et les mêmes empêchements qu'il a aujourd'hui, il les aura demain, dont il est bien fâché, par le désir qu'il a de leur donner cette consolation, si Dieu n'en disposait autrement. Elles feront donc bien de se confesser à un autre. Nous avons à présent ciens M. Almiras; si elles le souhaitent, je le prierais de les aller entendre, si bon incommodité lui permet, ou tel autre qu'il leur plaira. Je me recommande à leurs prières et aux vôtres. Si j'ai demain quelque

à Louise de Marillac 353.

---

intervalle, nous nous assemblerons pour les affaires plus pressées.

---

### 275<sup>e</sup> Lettre.

Il parle des intrigues de certaines dames à l'égard d'une sœur de la Charité.

(1651.)

Je pense, Mademoiselle, qu'il y a quelque chose à faire pour essayer de rompre le commerce des dames de Saint Jean avec Jeanne Baptiste, notre chère sœur. Ou cela vient par l'ordre de Monsieur le curé, de M<sup>r</sup>. Georget, ou par tous les deux et par les officières, les uns et les autres suscités par la sœur, sa compagne. Êtes-vous en état de prier M<sup>r</sup>. Georget de vous voir au plus tôt, et cette bonne sœur d'un autre côté? Peut-être sera-t-il à propos que vous priiez aussi l'officière qui a tant d'attaché pour elle, de vous voir. L'entrevue avec M<sup>r</sup>. Georget et la sœur vous donnera connaissance. S'il est besoin, vous pourriez dire à M<sup>r</sup>. Georget que vous avez avis que quelques personnes de Saint Jean écrivent à cette fille; que vous ne savez si ce sont les dames, ou un jeune homme qui la recherche en mariage; que si c'est le jeune homme, c'est lui faire abandonner la résolution qu'elle a prise devant Dieu et maintes fois réitérée de vivre et mourir en sa condition, et le sujet qu'il y a de craindre que Dieu ne la châtie de ce qu'elle

354. *Lettres de Saint Vincent*

---

lui manquera de parole; que si ce sont les dames qui la demandent, elles font un grand mal aux autres filles de la Compagnie par le mauvais exemple qu'elle leur donnera et que l'on a sujet de craindre qu'elles ne fassent comme celles de Saint-Roch, dont l'une ne s'étant mariée, elle s'est fort mal acquittée de son devoir, et qu'elle s'est rendue misérable, et a obligé les dames à la chasser et à revenir à demander d'autres filles à la Charité. Qu'elle fait bien là où la Providence l'a mise; que c'est au voisinage des pays ruinés, dont quelques-uns se rendent à l'hôpital où elle est, et où elle les assiste avec beaucoup de grâce de Dieu, qu'il y a sujet de craindre que si l'on l'ôte de là (qui est à dire du lieu où on l'a mise) que sa divine bonté ne lui ôte la grâce qu'il lui a donnée, avec laquelle elle fait le bien qu'elle le fait; et que ce qui vous l'a fait éloigner est l'avis que vous avez eu que ce jeune homme l'embarassait. Voilà les pensées qui me sont venues sur ce sujet; et qu'après tout il faut se résoudre à la perte de cette créature, et de toutes les autres que Dieu permettra qui abandonnent leur vocation. Je suis en l'amour de  
Notre-Seigneur

Notre dévoué Serviteur

V. D. S.

---

à Louise de Marillac 355.

---

276<sup>e</sup> Lettre.

Charité établie à S<sup>t</sup> Étienne. — De sœur Jeanne de S<sup>t</sup> Sulpice. — D'une aulie pour S<sup>t</sup> Étienne.

(1651)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

.....(1) J'ai fait dire à Jeanne..... qu'elle aille à la Chapelle. Les dames de S<sup>t</sup> Sulpice ont une merveilleuse attache à leur sœur Jeanne ; on les mortifiera, si on leur ôte. Il faudra l'avertir de ses défauts.

J'espère que ce ne sera rien que de l'indisposition de M<sup>r</sup>. votre fils, qu'une plus grande santé après cette petite ébullition de sang. Vous avez raison de destiner Marie Denyse pour Saint Étienne. Je me défie de cette Charité-là, à cause de la condition de l'esprit des personnes qui s'en mêlent, et que des hommes s'en mêlent. Bonjour, Mademoiselle, je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre dévoué Serviteur

R. D. B.

---

(1) Le commencement de la lettre manque.

356. *Lettres de Saint Vincent*

---

277<sup>e</sup> Lettre.

*Maladie de M. Le Gras, et de plusieurs filles de la Charité. — Du rappel de sœur Cécile. —*

(1651.)

Je vous remercie très humblement, Mademoiselle, des incomparables assistances corporelles et spirituelles que vous m'avez données, et vos filles aussi, et prie Notre-Seigneur qu'Il soit votre récompense. C'est pour l'amour de Lui que vous l'avez fait.

Je participe à votre douleur pour l'indisposition de Monsieur votre fils. Il faut espérer que Notre-Seigneur le conservera; je ben prie de tout mon cœur, et qu'Il vous fasse part à la générosité que sa divine bonté donnait à notre digne Mère de Chantal en pareille rencontre.

Je suis aussi bien en peine de vos filles malades, et prie bien Dieu qu'Il les sanctifie et les glorifie. Au reste la mort de tant de martyrs étant la semence du christianisme, j'espère qu'il en sera de même à l'égard de vos filles. C'est Dieu qui a institué cette petite Compagnie et qui la conduit. Laissons-le faire et adorons sa divine et admirable direction.

L'avis de ces messieurs étant de rappeler sœur Cécile, et les raisons qu'ils apportent étant fort convaincantes pour cela il me semble qu'il y faut penser. Que vous semble de Jeanne Harde.

à Louise de Marillac 357.

---

mon ou de Julienne? L'esprit de la première est un peu à craindre, et il y a des choses à souhaiter dans l'autre.

Voici que Mgr l'évêque du Sny m'ôte la plume de la main.

---

### 278<sup>e</sup> Lettre.

Maladie de son fils... Soins à lui donner et prières qu'elle peut faire à son intention.

Ce 19 Septembre 1651.

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Je ne vous écris pas de ma main, pour ce que, quand je prends les eaux, il me fait mal d'écrire, surtout si c'est le matin.

Je rends grâces à Dieu de ce que M. Le Gras s'est résolu aux remèdes, et je le prie qu'il les bénisse. Vous ferez bien d'appeler M. Riollant et M. Vacherot s'il ne lui a pas aversion, car je n'en vois guère de plus habiles.... Vous ferez bien de l'aller voir, mais je vous prie de n'y pas coucher; il suffira que vous passiez deux ou trois heures avec lui. A la bonne heure, Mademoiselle, continuez vos prières à l'honneur de la glorieuse Vierge, pendant sa maladie seulement; après nous en parlerons. J'ai donné charge qu'on tienne le carrosse prêt pour vous mener, par peur qu'un cheval, qui pensa mourir

358. *Lettres de Saint Vincent*

---

bien au devant bien, soit en état d'aller. Je prie Dieu qu'il vous fasse part de plus en plus au doux acquiescement de la très sainte Vierge, sur la disposition de son unique Fils Jésus-Christ, en qui je suis, Mademoiselle,

Votre très humble serviteur  
Vincent Depaul  
D. P. d. l. No.

---

279<sup>e</sup> Lettre.

*Lui recommandant une dame de la Charité.*

(1652)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Voici Mademoiselle Brau, trésorière de Saint-Barthélemy; ne pouvant avoir le bien de l'entretenir pour ce que je suis pressé, je vous prie de le faire et de la regarder comme une bonne servante de Dieu, digne de quelque bon emploi pour sa gloire. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur

Votre dévoué serviteur  
V. D. S.

---

---

280 Lettre.

Il la prie de s'occuper de trois pauvres Lorraines

1652

Voici trois pauvres Lorraines qui arriveront hier au soir. L'une a un enfant. Il faudra tâcher de la faire mettre au Refuge, et peut-être l'ancienne aussi. Je vous prie de les envoyer à M<sup>me</sup> de Herse après que vous les aurez vues, si elle trouve bon qu'elles soient aux enfants du faubourg S<sup>t</sup> Victor, en attendant. Je suis un peu pressé et ne lui en peux pas écrire. Bonjour, Mademoiselle, je suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

281<sup>e</sup> Lettre.

Satisfaction de la décision de M<sup>o</sup>. le Procureur Général au sujet des galiciens. — Affaires diverses.

(1652)

Béni soit Dieu de ce que M<sup>o</sup>. le Procureur Gén<sup>l</sup> vous ordonne, et de ce qu'il fait à l'égard de ces hommes. O que M<sup>me</sup> la présidente Fouquet est effective!

Vous prierez M<sup>me</sup> Traversai de coucher chez vous ou en verrez quérir notre ignominie. Je dirai à Pascal qu'il la fasse tenir prête.

360. *Lettres de Saint Vincent*

---

Si M<sup>me</sup> de Liancourt parle de Monsieur pour céans, vous me consolerez de ben détourner, à cause de mon incommodité et des ordinands.

Vous avez bien fait de communier aujourd'hui, et le ferez encore demain.

Si vous ne pouvez choisir du confesseur de St Laurent, nous vous enverrons M<sup>r</sup>. Brin ou M<sup>r</sup>. Berraut, si vous pensez que M<sup>r</sup>. Bortail lui soit moins propre.

Notre chère M<sup>re</sup> Hélène Angélique supérieure à Chaillot est aux extrémités, je la recommande à vos prières.

---

282<sup>e</sup> Lettre.

*L'assurant que le danger n'est pas aussi grand qu'on le dit.*

1652

Je pense, Mademoiselle, qu'il n'y a pas de danger que notre frère Mathieu aille faire un tour parmi ces villages, qu'il ne se charge que de vingt écus pour avoir trois ou quatre setiers de blé. Vraisemblablement, M<sup>r</sup>. de Lamoignon ferait grande difficulté d'en enlever de Paris; ils ne sont pas maîtres des peuples. Geneviève fera bien de s'en retourner, les choses ne sont pas échauffées de ce côté-là au point que de deçà. Il n'y aura point d'inconvénient d'envoyer vos filles dans les paroisses, celles qui sont les

à Louise de Marillac 361.

---

plus timides. Je ne puis pas me persuader que le danger soit comme on le publie, ni qu'on force le faubourg; - je crois qu'on mettra plus d'ordre qu'on n'a fait jusqu'à présent, quoiqu'il me semble plus grand que je ne pensais. Ce que Notre-Seigneur garde est bien gardé: il est juste que nous nous commettions à son adorable providence. Hélas! qui est celui qui y a jamais été trompé? Si je le puis, et si vous pouvez venir tantôt au parloir, nous aviserons s'il y a quelque autre chose à faire.

---

### 283<sup>e</sup> Lettre.

*Précautions à prendre pour empêcher l'esprit janséniste de s'introduire dans la Compagnie.*

1<sup>er</sup> Janvier 1653.

Mademoiselle.

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Il semble que vous avez raison de douter que la dame qui vous presse pour avoir une sœur de Susy ait le dessein que vous m'avez dit, et qu'il est à propos que vous insistiez à de quatre choses l'une: ou qu'on vous promette que les filles garderont leur règle à l'égard de la confession - car de dire qu'il ne faut pas déterminer les temps pour se confesser, l'église s'est donc

trompée quand elle a ordonné que les fidèles se confesseront une fois l'an — ou bien il faut que vous teniez ferme à ne point bail-  
 ler cette bonne fille, qu'il est bon que vous destiniez ailleurs, et que  
 vous leur en offriez une autre; ou qu'on vous rende Ménéard si  
 vous donnez celle-ci — il sera bon que vous la priiez de vous voir,  
 et que vous lui représentiez vos engagements ailleurs — et après  
 tout, si l'on ne veut pas, voyez si vous avez la force de rom-  
 pre, plutôt que de basarder qu'on rîsande l'esprit du temps dans  
 la petite Compagnie par ces trois; je crains qu'il y ait quelque  
 chose du Port. Royal.

---

284<sup>e</sup> Lettre.

Il la prie de soigner sa santé et donne son avis sur deux  
 postulantes.—

(1653.)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Me voici de retour, en assez bonne santé. Dieu mer-  
 ci, et suis en peine de la vôtre. Je vous irai voir le plus tôt qui  
 me sera possible, dès aujourd'hui si je le puis. Faites cependant  
 votre possible pour vous bien porter, je vous en supplie. Je ne  
 puis vous dire combien le pauvre peuple a besoin que vous

à Louise de Marillac 363.

---

viviez longtemps, et ne l'ai jamais mieux vu qu'à présent.

Cette bonne fille me paraît avoir assez bon esprit et bonne volonté: il n'y a que la difficulté de ce qu'elle a été en religion, mais elle m'a dit qu'en y entrant par induction, elle avait son cœur à la Charité. C'est pourquoi je pense qu'il n'y a point danger d'en essayer; et pour la bonne veuve qui l'accompagne, elle me paraît fort mélancolique et grossière. Je pense qu'il la faut renvoyer tout doucement et lui dire qu'il y faut penser longtemps. Bonjour, Mademoiselle, je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre dévoué Serviteur

19. D. B.

---

## 285<sup>e</sup> Lettre.

*Prière de remettre une confession extraordinaire.*

*Dimanche matin 1653.*

Je vous demande pardon de ce que je n'étais allé vous trouver hier, à cause de l'embaras auquel je me trouvais, ce sera un jour de cette semaine, Dieu aidant. Il arrive souvent qu'on me garde les confessions annuelles, à Sainte-Marie, plus d'un mois; il y en a encore une qui me la garde pour cela: j'espère que votre cœur me fera la même charité. Je verrai vos pièces au.

## 364 Lettres de Saint Vincent

---

jourd'hui et les vous enverrai demain. Bonjour, Mademoiselle, je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Notre dévoué Serviteur

V. O. S.

---

### 286<sup>e</sup> Lettre.

*Les consolations sont le présage des croix qui se préparent.*

24 Août 1653.

Bien soit Dieu, Mademoiselle, des caresses dont sa divine Majesté vous honore. Il faut les recevoir avec respect et dévotion, et en la vue de quelque croix qu'Il vous va préparant. Sa bonté a accoutumé de prévenir les âmes qu'Il aime, de la sorte, quand Il desire les crucifier. O quel bonheur d'avoir une Providence si paternelle de Dieu sur soi, et que cela vous doit augmenter la foi, la confiance en Dieu et à l'aimer plus que jamais. Faites la donc, Mademoiselle, l'action que vous devez faire aujourd'hui vous en dira beaucoup. Je participerai à vos consolations comme je me propose de le faire à votre croix, par le Saint Sacrifice que j'es père lui présenter aujourd'hui entre huit et neuf heures.

Bonjour, Mademoiselle, je suis votre etc.

---

à Louise de Marillac 365.

---

287<sup>e</sup> Lettre.

Au sujet d'une affaire fâcheuse, arrivée chez les forçats.

(1653)

Il sera bon d'ajouter à votre lettre, que M<sup>r</sup>. le Procureur Général envoie descendre à La Vendure par M<sup>r</sup>. Acaut, ou tel autre qu'il lui plaira, qu'il ne laisse entrer cette pauvre créature dans la maison des forçats si elle s'y présente.

Il sera bon de se saisir de l'argent et des comptes s'il y a moyen.-

---

288<sup>e</sup> Lettre.

D'une affaire touchant les forçats.- M<sup>me</sup> de Maignelais attend les filles.- De leur jubilé.-

Ce Dimanche à 4 heures (1654.)

Mademoiselle,

La Grâce de Votre Seigneur soit avec nous pour jamais!

J'ai été bien aise du mémoire que vous m'envoyâtes hier au soir touchant la dame des forçats. Il fut hier résolu que je venais M<sup>r</sup>. Acaut pour apprendre plus particulièrement de lui quelles sont les fonctions qu'il prétend en cette dame.

366. *Lettres de Saint Vincent*

---

J'y ai envoyé M. d'Hoigny et en attends la réponse, et n'y suis pas allé moi-même, à cause que je me suis proposé de faire une petite retraite pour le jubilé, et je l'ai commencée aujourd'hui, je la recommande à vos prières.

J'ai reçu une lettre aujourd'hui de M<sup>me</sup> la marquise de Maignelais qui attend les filles. Quand les lui enverrez-vous? Il faudra faire tenir place au coche de Soissons.

J'ai oublié de parler à la jardinière pour votre poste. Je lui ferai dire. Comme je lui ai mandé ce matin qu'elle ne donne la chambre qu'elle a vide à personne, en ce cas M<sup>me</sup> Hoste s'y pourra mettre.

Un homme de Fontenay me dit bien des merveilles à la louange de vos pauvres filles. Nous parlerons après la retraite de la manière qu'elles feront pour gagner le jubilé, et vous aussi à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre Serviteur

V. O. S.

---

289<sup>e</sup> Lettre.

*Approuvant les propositions de Mademoiselle.*

(1654)

Mademoiselle, je trouve bon et vous promets de faire

à Louise de Marillac 367.

---

tout ce que vous me mandez. Je n'en vas dire à cette fille que je pense qu'il est bon qu'elle demeure ici; et cela est conforme à l'évangile. Puisque celle de cette paroisse s'en veut aller, à la bonne heure; mettez sœur Jeanne de la Croix à sa place, et parler lui en la manière que vous dites.

J'ai soin de ma santé, et en aurai encore davantage; je le vous promets, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur etc.

---

### 290<sup>e</sup> Lettre.

Il suffit que Mad<sup>elle</sup> Danse parle pour les Sœurs.—

(1654)

Monsieur Vincent trouve bonne la proposition que Mademoiselle Le Gras lui a faite, en la manière proposée, sauf qu'il n'est pas d'avis d'offrir à Mad<sup>elle</sup> Danse d'aller avec elle, ni d'envoyer des Sœurs pour parler à la Reine. Il suffira de la prier de voir elle-même sa Majesté pour lui représenter le besoin des filles de S<sup>t</sup> Germain et de Fontainebleau et la laisser faire. Si elle s'en excuse il faudra penser à quelque autre voie.

---

368. *Lettres de Saint Vincent*

---

291<sup>e</sup> Lettre.

*Il lui propose de contremander une conférence ou de la faire donner par un autre missionnaire. —*

(1654)

Mademoiselle,

*La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !*

*Je ne me ressouvenais pas bien, quand je vous mandais que j'irais aujourd'hui chez vous, que j'avais ordre de Monseigneur l'archevêque de n'en aller trouver aujourd'hui M<sup>me</sup> la Duchesse d'Aiguillon à Renil avec M. de Saint-Leu. Voyez lequel il vaut mieux, ou contremander les filles, ou que M. d'Horgny ou M. Soufflier leur parle, et lequel des deux. Je vous salue cependant le bonjour et suis, Mademoiselle, etc.*

---

292<sup>e</sup> Lettre.

*Au sujet de lettres envoyées par sœur Marie de Sedan et d'une affaire de Charité. —*

(1654)

*Voici les lettres de notre sœur Marie que j'ai jugé à propos qu'il fallait ouvrir; après les avoir lues, vous les pliez*

à Louise de Marillac 369.

---

s'il vous plaît dans une enveloppe, et mettre deux lignes de votre main à ces Dames, portant que je les ai ouvertes, pour ce que c'est la coutume que nous voyions les lettres que les filles écrivent et qu'on leur écrit.

Les dames officières viendront lundi; je tâcherai de voir M<sup>me</sup> de la Pompe, en allant cette après-dinée au faubourg S<sup>t</sup> Germain. Je ferai ce que je pourrai pour cette bonne dame, et en parlerai à M<sup>me</sup> de la Pompe; mais je ne sais pas comment me prendre en cela. Bonjour M<sup>ademoiselle</sup>, ayez soin de votre santé; je suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

### 293<sup>e</sup> Lettre.

Il lui demande un mémoire pour l'assemblée

(1654)

M<sup>ademoiselle</sup>,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Béni soit Dieu de ce que cette bonne fille Marie a pris parti, tout pour le mieux. Puisque vous jugez celle de Beauvais avoir les dispositions pour se rendre capable de l'emploi de S<sup>t</sup> Germain, In nomine Domini. envoyez-la, s'il vous plaît.

M. Jourdain que je pensais envoyer à Montmorency demain

est indisposé.

Cette nourrice servira cependant à vos petits enfants, s'il vous plaît pour sept ou huit jours seulement.

J'ai perdu le mémoire que vous m'avez envoyé pour l'Assemblée: je vous prie de prendre la peine de m'en faire un autre.

Je vous salue le bonjour et la paix de l'esprit, et suis etc.

---

### 294<sup>e</sup> Lettre.

*Il conseille de refuser un voyage pour assister à une première*

*Messe.*

1654.

Il y aurait pitié d'assister à cette première Messe, pour les raisons alléguées; mais il est à craindre que les Filles de la Charité tirent à conséquence cet exemple, pour aller voir leurs parents en pareilles occasions ou semblables. M. de Champlan est trop clair voyant pour ne pas voir lui-même cela, et M. Le Gras et toute la famille aussi.

Vous verrez par la lettre de la Reine de Bologne <sup>(1)</sup>, qu'il n'est pas besoin d'envoyer les filles avant le printemps et selon cela vous les pourrez occuper ailleurs. Je ne manquerai de vous of-

---

(1) Voir les lettres de Louise de Marillac.

à Louise de Marillac 321.

---

fin à Notre-Seigneur en notre chétive retraite, laquelle je vous prie d'offrir à Notre-Seigneur, etc.

---

## 295<sup>e</sup> Lettre.

De plusieurs affaires intimes.

vendredi, à midi. (1655).

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Voici vos papiers; nous parlerons de ce que vous me dites de la chambre pour M<sup>me</sup> Goyer<sup>m</sup>. Frère Pierre Royne s'en est allé sans dire adieu; il y a un mois qu'il n'est plus cians. Vous ferez ce qu'il vous plaira touchant les papiers de notre sœur Marie de Sedan; je lui écrirai et ferai réponse à M<sup>me</sup> Forest. L'on demande cinq cents livres de la maison, et moi vos prières, qui suis, etc.

P.S. Vous pourriez faire venir les dames vendredi.

---

① Le signe ~ indique l'élision d'une consonne ou d'une syllabe.

372. *Lettres de Saint Vincent*

---

296<sup>e</sup> Lettre.

*Faire venir une sœur convalescente. — Laisser à Dieu le soin de ses filles.*

(1655)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je manduai à M. Guilloine la difficulté que vous faites à l'égard de la convalescente de S<sup>t</sup> Germain, mais il sera à propos que vous la rappeliez pour prendre l'air et se reposer ici. Il faut agréer la conduite de Dieu sur vos filles, les lui offrir et demeurer en paix. Le Fils de Dieu a vu sa compagnie dispersée et quasi dissipée de son temps, il faut unir votre volonté à la sienne.

Quel sujet a M. de S<sup>t</sup> Roch d'en user de la sorte que vous me dites ! si cela est un sujet d'honorer la peine qu'a eue Notre-Seigneur, quand il s'est vu chassé des lieux où Il était, et ses Apôtres aussi ! oh ! qu'il est bon d'avoir de pareilles occasions pour s'unir au bon plaisir de Dieu !

Je tâcherai de vous voir demain avec notre sœur Blarde-  
mont.

---

à Louise de Marillac

373

---

297<sup>e</sup> Lettre.

Remerciement du soir qu'elle a de lui.

Ce mardi au soir (1655)

Je remercie très humblement Mademoiselle Le Gras du soir qu'elle a de moi, comme aussi des petits remèdes que sa charité me propose. M. d'Alancé me dit ces jours passés que les purgations fréquentes ne m'étaient pas propres pour le mal que j'ai; notre frère Alexandre a désiré que je prene quelque petite chose de sa main, demain. Néanmoins je fais mille souhaits pour la sanctification de Mademoiselle Le Gras de plus en plus, et pour ses chères filles, et me recommande à ses prières.

---

298<sup>e</sup> Lettre.

Le frère Duchesneau, de la part de S. Vincent, répond au sujet d'une affaire à S<sup>t</sup> Denis.

Ce 9 Novembre 1655

Monsieur Vincent est d'avis que Mademoiselle Le Gras aille seule à Saint Denis, plutôt qu'avec Madame de Ventadour, et dise à M. de Francière tout bonnement et cordialement ce qu'elle a appris de la Sœur Raportebled, et qu'elle le prie de lui dire quel sujet les Sœurs de S<sup>t</sup> Denis ont donné au dessein qu'on a de les tirer de l'Hôpital - et que, si elles ont fait quelque mal,

## 374. Lettres de Saint Vincent

---

elle est là pour les retirer. Cette franchise l'obligera sans doute à se déclarer et là dessous on verra ce qu'il y aura à faire. Elle pourra choisir un beau jour et prendre le carrosse de St Lazare en avertissant le soir auparavant.

Elle le pourra prendre aussi pour voir Mademoiselle la Nourrice<sup>W</sup> quand il lui plaira. M. Vincent n'est pas d'avis qu'elle s'adresse à M. de St Jean parce qu'il n'entre pas assez dans l'intérêt des filles dont il est question.

La santé de M. Vincent est bonne et sa jambe va de mieux en mieux. Il est pourtant enbommé depuis hier et a été saigné aujourd'hui, aussi bien que le très obéissant serviteur de Mademoiselle

Ducourneau.

---

### 299<sup>e</sup> Lettre.

La prié de s'occuper d'une femme qui lui a été adressée.

lundi matin (1656)

Mademoiselle, voici une jeune femme que M. Duchesne m'a adressée de Crécy, pour lui faire trouver condition à servir pour femme de décharge, à la chambre, ou autrement. Je ne sais

---

<sup>W</sup> Nourrice du Roi.

à Louise de Marillac 325.

---

à qui l'adresser ; je vous prie de lui donner quelque conduite pour cela. Il est à souhaiter qu'elle soit parmi de bonnes gens.

Je vous souhaite le bonjour, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

---

### 300<sup>e</sup> Lettre.

Il la prie de lui mander sur quoi il doit parler à la prochaine assemblée, et la remercie d'un petit présent.

(1655)

Bonsoir, Madelle ; je vous prie de penser aux points que je dois traiter demain, et de me le mander entre cy et huit heures et demie du soir, comme aussi l'état de votre santé.

Je vous remercie très humblement de votre présent, et vous prie me mander lequel des deux chapelets est celui qui a servi à feu madame la Générale.

---

### 301<sup>e</sup> Lettre.

Au sujet d'une indisposition, il l'estime heureuse d'être fille de la Croix

(1656)

J'ai appris votre indisposition à mon retour, Madelle ; cela m'a contristé ; je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne une

## 376. Lettres de Saint Vincent

---

parfaite santé, dont j'étais tant réjoui la dernière fois que je vous vis. Enfin, vous êtes de la Croix: Oh! quel bonheur! Dites-moi, je vous prie, si cette petite recbûte vous a un peu troublée. Je vous remercie du soir que vous avez de nous, et vous supplie d'en avoir de votre santé, que je prie Notre-Seigneur de vous envoyer, étant en son amour, votre, etc.

---

### 3.02<sup>e</sup> Lettre.

L'autorisant à une action de piété, et la priant de voir le médecin.

(1656.)

M<sup>adamoiselle</sup>,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Ne vous le disais-je pas bien hier, M<sup>adamoiselle</sup>, qu'il vous fallait accorder ce que vous demandiez pour ce qu'aussi bien votre cœur n'aurait point de repos que cela ne fût fait? Faites donc, à la bonne heure, doucement et sans empressement. Vous serez cause que j'en referai un pour moi un de ces matins; mais voyez après cela M<sup>o</sup>. Barnart. Ains soyez bientôt guérie pour servir Dieu. O que mon cœur désire que cela soit, et promptement! O sus, faites-y de votre côté ce qu'il faut. Soyez bien gaie cependant, et faites gaiement ce que vous avez à faire, et je

à Louise de Marillac 377.

---

serai,

P.S. Je voudrais bien savoir si M. Meynard est procureur au Châtelet ou à la cour.

---

### 303<sup>e</sup> Lettre.

La priant de faire ce que le médecin ordonne et tout son possible pour vite guérir.

(1656)

Mademoiselle,

La Grâce de Votre Seigneur soit avec nous pour jamais!

Faites ce que vous dira M. Bonnard avec confiance que Dieu bénira ses remèdes, Mad<sup>elle</sup>, je vous en prie. Je ne dis pas que vous les prenez tous, j'espère qu'il ne sera pas besoin. Sous il le faut donc faire, et pour le reste cela se fera en son temps. Tenez-vous bien gaie surtout. Je verrai M. Bonnard et lui parlerai de vous et de l'opiate. Pour le reste dont nous parlâmes hier, ne vous en mettez point en peine, Celui qui a la disposition des temps disposera de cette affaire dans le temps qu'il a prévu convenable de toute éternité. Faites-vous donc guérir et bien tôt, je vous en supplie, et je serai en l'amour de Votre Seigneur et de sa sainte Mère, etc.

---

# 378. Lettres de Saint Vincent

---

## 304<sup>e</sup> Lettre.

Lui ordonne de se munir d'une permission pour manger de la viande.  
(1656.)

Mademoiselle,

La Grâce de Votre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Il faut pour le plus sûr avoir une attestation du médecin comme il est expédient que vous, et monsieur votre fils, mangiez de la viande, et que vous l'envoyiez au greffier de monsieur de Paris<sup>1)</sup>, nommé M. Baudouin, et sans difficulté il vous mettra la permission au pied, et cela étant, ne faites point de difficulté d'en manger. Ainsi autant qu'en moi est, je vous l'ordonne, comme aussi de rejeter les défiantes pensées que vous permettez à votre cœur. Et soyez pleine de confiance que vous êtes la chère fille de Votre-Seigneur par sa miséricorde.

Je vous ordonne de plus de vous concilier la sainte joie de votre cœur par tous les divertissements<sup>2)</sup> qui vous seront possibles, et de me pardonner si je n'ai eu l'honneur de vous voir à cause de quantité d'affaires qui m'occupent. Assurez-vous Mad<sup>elle</sup> que j'aurai ce bonheur le plus tôt qu'il me sera possible, et que je suis votre serviteur.

---

1) Jean François de Gondi. — 2) mot ancien employé dans le sens de diversion.

à Louise de Marillac. 379.

---

P.S. Je vous prie de faire travailler demain au matin à cette permission, afin que vous puissiez manger de la viande dès demain vendredi, car l'usage du poisson vous est entièrement contraire.

---

### 305<sup>e</sup> Lettre.

(1656)

Mon Dieu, ma chère fille, que votre lettre et vos pensées que (vous) m'avez envoyées me consolent ! Certes il faut que je vous confesse que le sentiment s'est répandu par toutes les parties de mon âme, et d'autant plus volontiers comme elles me font voir que vous êtes en l'état que Dieu vous demande. Or sus, continuez, ma chère fille, à vous maintenir en cette bonne assiette, et laissez faire à Dieu. Mais certes ma consolation a été contredite par l'état que (vous) me mandez et que vous m'avez cédé, de votre maladie. Or sus, béni soit Notre Seigneur de tout ! Ayez bien soin de votre santé pour l'amour de Lui et pardonnez-moi de ce que j'ai tant retenu votre homme, pour avoir été embarrassé par quantité de visites. Au reste je me porte mieux, Dieu merci. Il me reste encore quelque petit sentiment de fièvre ; mais cela va toujours en diminuant, et le désir que j'ai que j'ai que vous soyez toute sainte en augmentant.

380. *Lettres de Saint Vincent*

---

Adieu, ma fille, Dieu vous donne le bonsoir.

---

306<sup>e</sup> Lettre.

Il la prie de ne pas sortir; ce sacrifice sera le plus agréable à Dieu.

(1656)

Je prie Mademoiselle Le Gras de ne point sortir au-  
jourd'hui. Sa bonne volonté et son obéissance seront plus agréa-  
bles à Dieu que le sacrifice auquel elle désire assister.

Si demain elle est en état, nous aurons la consolation de la  
voir.

---

307<sup>e</sup> Lettre.

Remerciement. — Et d'une affaire concernant une Communauté (1)

Ce samedi matin (1657)

Mademoiselle,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Je vous remercie du soin que vous avez de moi, et vous

---

(1) Peut être celle de Mad<sup>elle</sup> Pollalion qui mourut en 1657.

## à Louise de Marillac 381.

---

pie d'en avoir de votre santé et de n'en pas tant faire. Quant à l'affaire dont vous parlez, assurez ces bonnes filles que je parlerai à Monsieur le doyen pour la conservation de leur communauté; mais je ne pense pas que vous deviez parler aux dames pour la conservation de la personne. Cela serait inutile et nuisible, comme aussi le recours à monsieur le Cardinal; mais pour celui-là c'est à elles à y aviser, elles ne vous en croiront pas aussi bien. Quant à vos filles, après ceci, nous serons à vous et à elles; et suis en l'amour de Notre Seigneur.

---

### 308<sup>e</sup> Lettre.

*La priant de faire un achat de couvertures*

*septembre 1657*

Je prie Mademoiselle Le Gras d'acheter les couvertures du prix de neuf francs. Je ne doute point que celles que le tapissier offrait de faire donner à huit livres et demie ne soient de la qualité de la laine que madite damoiselle m'écrivit, et qu'elles ne valent encore moins vraisemblablement: le tapissier y gagnerait, outre le prix de l'ouvrier, et notre bon frère, qui va à la bonne foi, aurait peine de le croire; il ne sait (ce) que c'est que marchander. Il nous faut soixanté couvertures; voici environ six cents livres que je vous envoie.

382. *Lettres de Saint Vincent*

---

*De la main de Mad<sup>e</sup>lle Le Gras :*

*Il s'est trouvé que quarante-cinq louis de onze livres, qui ne font que quatre-cent-quatre-vingt-quinze livres.*

*Ce jour S<sup>t</sup> Lazare 1657 - L. 116.*

*Baillé 10 pistoles pour 12 couvertures et trente cinq pistoles pour quarante couvertures.*

*ce 5 octobre 1657. L. 116.*

---

309<sup>e</sup> Lettre.

*Il lui dit de remettre vingt écus à des saurs qui vont se mettre en route.*

*(1658)*

*Mademoiselle,*

*La Grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !*

*Voici la copie de la lettre que j'écris à Mme la duchesse de Bouillon et au R. P. capucin, en l'absence de M. de Proriers; voyez s'il y a quelque chose à ajouter ou ôter.*

*J'ai oublié de vous dire pour l'argent, que si vous leur baillez les vingt écus que Marie a apportés, cela me semblera bien, mais qu'il faudra que ce soit la plupart en or.*

*Renvoyez-moi la lettre à l'heure même, s'il vous plaît.*

---

à Louise de Marillac. 383.

---

310<sup>e</sup> Lettre.

Des difficultés de la direction, promesse de l'instruire à ce sujet.

6 juillet 1658.

Je pense comme vous, Mademoiselle, qu'il n'y a rien à craindre de notre sœur Françoisse. Usez-en comme vous trouvez bon.

Je ne sais pas que les filles se sont plaintes de ce que vous ne leur permettez pas de parler à des personnes spirituelles. J'avertirai M. Portail du point dont nous avons peur et de ces retraites, et nous parlerons au retour de tout cela, et vous me marquerez toutes les choses dont il faudra l'avertir. Vous ferez demeurer Henriette, plutôt que de faire venir Catherine. Soyez en repos des petites difficultés dont vous me parlez hier. J'ai expérience d'environ vingt-cinq ans du point auquel doit aller la direction du dedans, et de celle du dehors, et des inconvénients de l'une et de l'autre. Je vous informerai de tout cela. Ayez soin de votre santé et de vous tenir gaie.

Je suis en l'amour de Votre-Seigneur, Mademoiselle,  
votre, etc.

---

384. *Lettres de Saint Vincent*

---

311<sup>e</sup> Lettre.

*Lui propose une conférence pour le lendemain au parloir de St-Lazare.*

(1658)

Je viens d'envoyer une lettre de M. le grand Vicaire de Beauvais, à Mad<sup>elle</sup> Le Gras. J'ai pensé que je pourrais faire l'entretien ciens demain, Dieu aidant, s'il y a apparence que toutes les filles puissent demeurer dans notre parloir; je la prie de me mander son avis. M<sup>me</sup> de Mirepoix viendra ce soir chez Mademoiselle Le Gras.

Demain, Dieu aidant, je parlerai à notre chère Sœur Etienne.

---

312<sup>e</sup> Lettre.

*Autorisation d'un voyage. — Prière de l'informer des affaires de St-Roch.*

19 septembre 1658

Si Mademoiselle Le Gras peut trouver un carrosse nous lui donnerons le cocher et des chevaux; il me semble qu'il le fera bien de faire ce petit voyage pour réunir plus étroitement les cœurs de la famille.

L'embarras auquel je suis m'empêchera de la voir au.

à Louise de Marillac 385.

---

jourd'hui je la prie de me mander ce qui est de l'affaire des filles de St Roch, et cela succinctement. Comme aussi les autres choses qu'il faut que je sache.

Je prierai Dieu qu'il la conserve en son voyage, et la ramène en parfaite santé, et qu'il lui donne son esprit unissant les cœurs.

---

### 313<sup>e</sup> Lettre.

*Autorisation de recevoir une dame en retraite.*

(1659)

Monsieur Vincent trouve bon que Mademoiselle Le Gras reçoive à la retraite la personne dont parle Monsieur de St Nicolas.

Et qu'elle donne permission par écrit aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu d'aller ensevelir la damoiselle qui le désire, après qu'elle sera morte.

---

### 314<sup>e</sup> Lettre.

Donc patience, jusques alors ma chère fille je vous en supplie vous assurant que j'ai pensé encore cette matinée assez

## 386. *Lettres de Saint Vincent*

---

longtemps à vous et que je suis et serai et toute ma vie, en l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, votre serviteur

---

### 315<sup>e</sup> Lettre.

Il lui propose d'aller au parloir, ou si elle consent à lui écrire.

(1659)

Si Mademoiselle Le Gras a agréable que je me rende au parloir, je le ferai très volontiers, quoique je sois dans un frisson; et l'expérience m'a fait voir que je ne me présente à l'air en cet état, qu'il ne se fasse un nouveau frisson suivi quelquefois de fièvre. Je ferai néanmoins ce qu'il plaira à madite damoiselle; et s'il lui plaît de m'écrire ce qu'elle désire me dire, je le recevrai du cœur que Notre-Seigneur m'a donné pour faire ce qu'elle pensera que je puis faire pour Dieu.

Je vous enverrai tantôt notre frère Ducourneau (1).

---

(1) Frère Bertrand Ducourneau, né dans les Landes, en 1615, entré dans la Congrégation le 28 juillet 1644, devint le secrétaire de St Vincent, et jusqu'à la mort du saint fut son compagnon inséparable. C'est à lui que nous devons la conservation des lettres de Mad<sup>elle</sup> Le Gras à saint Vincent.

316<sup>e</sup> Lettre.

Il l'encourage dans ses souffrances. —

(1660)

Je loue Dieu de ce changement, Mademoiselle, et le supplie de tout mon cœur qu'il soit de durée et qu'il vous perfectionne et sanctifie votre âme de plus en plus dans ces souffrances.

Au reste, je vous remercie de l'avis que vous m'en avez donné, qui m'a bien soulagé ; car qui ne sentirait avec douleur celle qui presse cette personne, agissant et pâtissant ? Certes il ne se peut autrement. Je vous salue le bonsoir, et suis en l'amour de Jésus et de sa sainte Mère,

Votre serviteur très humble

V. O. P.

---

# Appendice.

Extraits  
de diverses lettres de Saint Vincent  
où il est question de Mademoiselle ou des œuvres de sa Communauté

---

317. — A M. le Curé de Bergier à Bergier.

*Ecoles établies : Confréries visitées par Mademoiselle.*

*Paris 2 septembre 1631.*

Monsieur

Monsieur le R. C. de Gondi ayant vu le grand bien que fait Mademoiselle Le Gras à Montmirail et à Villepreux par l'instruction des filles, il a désiré procurer le même bien à celles de votre paroisse, et a prié cette bonne Damaoiselle de prendre la peine de vous aller voir pour cela, ce que sa charité a agréé. Elle s'en va donc, et moi je vous supplie très humblement m'assurer que vous, Monsieur, serez bien aise que Votre Seigneur vous

---

présente cette occasion pour le bien des âmes qu'il vous a commises, et espère que vous, Monsieur, et vos paroissiens en aures de la consolation, s'il plaît à Dieu lui donner pareille bénédiction chez vous qu'il lui a donné aux autres lieux où elle a été. Or afin que votre peuple soit averti du dessein de monseigneur le Gr. B. de Gondy, vous aures agréable, s'il vous plaît, de les avertir au prône et de les exciter à ce qu'ils envoient leurs filles au logis de la dite Damoiselle, aux heures qu'elle vous proposera. Elle est aussi très entendue au fait de la Charité; je vous supplie, Monsieur, de lui faire voir les femmes de la Confrérie, et de vous ressouvenir de moi en vos prières, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère etc.

---

318. — M. M. Lambert supérieur à Richelieu.

Etablissement de la Charité à Richelieu. — Charité de S<sup>t</sup>-Germain en Laye.  
20 février 1638.

.....

... Je trouve fort bien la disposition que vous me dites que vous faites de la Mission: d'abord dans le Duché, et puis achever celle de Richelieu; il faudra bien alors établir la Charité. —

J'espère vous envoyer une excellente fille de la Charité

## 390. Lettres de Saint Vincent

---

pour cela; elle saigne et fait les médecines; c'est elle qui a préféré le service des pauvres à celui de la grande dame que je vous ai dit. Elle est à St Germain en Laye, où l'on établit une notable Charité de laquelle sont: la dame d'honneur, celle d'atours, et les filles de la Reine, qui servent elles-mêmes avec une ferveur admirable.

---

319. — M. M. Lucas Bâton de la Mission à Joigny.

État de la Charité de Richelieu.

Paris, 18 octobre 1658.

Monsieur,

Mme voici de retour de Richelieu.....

La Charité y va fort bien; elle a traité soixante malades depuis Pâques, sans qu'il en soit mort, qu'une seule fille; et auparavant il n'en échappait point. Les deux Sœurs servantes des pauvres que nous y avons envoyées d'ici y font des merveilles, l'une à l'égard des malades et l'autre à l'égard de l'instruction des filles. Je ne sais si l'on pourrait en établir deux à Joigny?

---

## à diverses personnes

---

319<sup>bis</sup> A M. l'abbé de Vaux à Angers.

Il le remercie de ses soins pour Mad<sup>elle</sup> Le Gras.

Paris, 31 décembre 1639.

Monsieur,

Je ne puis vous remercier assez affectionnément, ni humblement au gré de Mad<sup>elle</sup> Le Gras et au mien, de la charité sans pareille que vous exercez vers elle et vers ses filles. Je vous en remercie très humblement en la manière que je le puis, Monsieur, et prie Notre Seigneur, pour l'amour duquel vous faites tout cela, et qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense, et vous offre tout ce que je puis en la terre pour le ciel et toutes les reconnaissances qui me sont possibles devant Dieu et devant le monde. La voilà donc tombée malade, cette bonne Damoiselle. *In nomine Domini*, il faut adorer la sagesse de la Providence divine là dedans. Je ne vous la recommande pas, Monsieur; votre lettre me fait voir combien elle vous tient au cœur, et c'est ce qu'elle m'écrit aussi. Je voudrais être en lieu pour vous libérer du soin que votre bonté en a et de la peine qu'elle en prend. Notre Seigneur vous ajoute le fleuron de ce mérite à la couronne qu'Il vous va façonnant. Je lui écris un mot. Je vous supplie, Monsieur, de lui envoyer ma lettre et de me regarder comme une personne que

# *Lettres de Saint Vincent*

---

*Notre Seigneur vous a donnée et qui est en son amour  
et celui de sa Sainte Mère, etc.*

---

320. — À M. Lambert Supérieur à Richelieu.

Filles de la Charité d'Angers.

Paris, 22 juillet 1640

..... Mademoiselle Le Gras désirerait que vous allassiez faire un tour à Angers pour visiter ses filles, sous forme de visite..... Vous pourrez voir M. l'abbé de Vaux qui est un grand serviteur de Dieu et qui a une non semblable charité pour ces filles; c'est le Grand Vicaire. — .....

L'on mande que les messieurs de l'Hôtel-Dieu leur ont fait faire des robes d'étoffe plus belle; vous verrez cela, et s'il n'est pas à propos de mettre notre Sœur Barbe à Angers pour diriger, faire revenir M<sup>me</sup> Curgis à Paris; et la sœur Isabelle, qui est la Supérieure des filles, toujours infirme, à Richelieu, on peut être l'air pourra la remettre. C'est la pensée de Mad<sup>elle</sup> Le Gras; et la mienne est de vous chérir plus que moi-même un million de fois.

---

## 392. Lettres de Saint Vincent

---

321. - A la Supérieure de la Visitation.

De S<sup>t</sup> Lazare ce lundi à Shoues (1648)

Ma chère Mère,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je vous supplie très humblement de m'envoyer le recueil de deux ou trois de vos conférences par ce présent porteur, et pour servir de modèle à une certaine famille de Notre-Seigneur à laquelle j'ai conseillé et fait commencer ces pratiques qui ne saura pas d'où cela vient.

Vous voyez, ma chère Mère, comme Notre-Seigneur a agréables les travaux de votre sainte Communauté et les vôtres, et vous verrez devant Dieu combien je suis en son amour.

Ma chère Mère

---

322. - A M. Portail au Mans. -

Envoi des Sœurs au Mans.

Paris, 23 mars 1646.

..... Si la santé de Mademoiselle Le Gras le permettait, et qu'il fût plus beau temps, et que ce fût

après Saques, elle pourroit faire le voyage du Mans; avant cela il n'y a point d'apparence; quid, si elle y envoyoit dès à présent deux filles sans parler des conditions jusqu'à ce qu'elle soit de delà, ou que nous ayons leur approbation que je sollicite et ferai solliciter puissamment, que vous en semble ?

---

323. — A M. Portail au Mans. —

*Envoi de Sœurs au Mans. — Visite aux Sœurs d'Angers.*

3 Mai 1646

Monsieur,

Les sœurs de la Charité par qui je vous écris, partent demain matin pour aller au Mans, .....

... Vous n'attendez que trois sœurs, mais en voilà quatre que Madelle Le Gras vous envoie. Elles m'ont toutes plus consolé que je ne vous puis dire, par la bonne disposition qu'elles ont au voyage; et j'espère que Dieu donnera bénédiction à leur établissement et leur fera la grâce de bien correspondre à l'affection qu'elles ont maintenant de bien faire.

Je ne vous dirai rien pour leur conduite particulière, si non de leur donner un bon confesseur qui soit bien spirituel, âgé et prudent, qui veuille suivre la manière de les diriger qui leur

est propre, laquelle vous lui ferez bien entendre s'il vous plaît ; et nul que lui ne leur parlera qu'en passant, ni lui-même, ailleurs que dans l'église seulement.....

J'allais finir ici cette lettre, s'il ne m'eût fallu passer outre me souvenant des pauvres sœurs d'Angers, pour vous prier de les aller voir en passant ; elles auront grande joie de vous voir et peut-être grand besoin de cette visite. Madelle Le Cyras s'y attend, aussi bien qu'à recevoir de bon cœur les deux sœurs postulantes que vous nous enverrez. Dieu veuille bien conduire les unes et les autres, et me fasse à moi la grâce d'être autant que je désire en son amour.

324. — A M. Portail à Richelieu. —

Voyage de Mademoiselle à Nantes.

Paris 25 juillet 1646.

... Je commence par la nouvelle du voyage que Mademoiselle Le Cyras va faire à Nantes pour y établir six sœurs que les administrateurs de l'Hôpital ont demandées, laquelle doit mener la maîtresse d'école qui enseignait ici pour la laisser à Richelieu, à la place de la Sœur Marguerite. Je n'approuve point non plus que

vous, leurs petites façons de s'agencer, et vous ferez bien d'y faire apporter de la modération, surtout au regard du voile qu'elles portent, sinon que cela soit usité parmi les femmes du commun. J'en parlerai avec Madelle Le Gras.

---

325. — Aux Filles de la Charité de Nantes.

*Excellence de leur vocation.*

24 Avril 1647.

Mes chères Sœurs,

La Grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Je ne pense jamais à vous ni au bonheur que vous avez d'être filles de la Charité et d'être employées des premières, au lieu où vous êtes, pour l'assistance des pauvres, qu'avec consolation.

Mais quand j'entends dire que vous vivez en vraies filles de Dieu, qui est à dire en vraies filles de la Charité, c'est ce qui m'augmente la consolation jusqu'à un point qu'il n'y a que Dieu seul qui vous le puisse faire comprendre. Continuez, mes chères sœurs, et perfectionnez-vous de plus en plus dans votre état: voici les raisons qui vous y doivent porter.

C'est premièrement la sainteté de votre état qui consiste à être vraies filles de Dieu, épouses de son Fils et vraies mères des pauvres. Et cet état, mes chères sœurs, est si grand, que l'entendement humain ne peut comprendre rien de plus grand en une pauvre créature sur la terre.

..... Le premier moyen est de faire votre oraison deux ou trois fois sur ce que je vous écris.....

..... Le huitième que la Supérieure écrive à Mademoiselle Le Gras tous les mois les progrès de sa famille en ces pratiques.....

---

326. — *A M. Blakron Supérieur à Gênes. —*

*Conservation surnaturelle de Mademoiselle.*

*13 décembre 1647.*

..... il s'en va presque de vous comme de Mademoiselle Le Gras, laquelle je considère comme morte naturellement depuis dix ans; et à la voir on dirait qu'elle sort du tombeau, tant son corps est faible et son visage pâle; mais Dieu sait quelle force d'esprit elle a.

Il n'y a pas longtemps qu'elle a fait un voyage de cent lieues<sup>11</sup>; et sans les maladies fréquentes qu'elle a, et le respect qu'elle